

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES

LES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES
EN FRANCE
A TRAVERS LE
BULLETIN DE LA SOCIETE FRANKLIN
(1868 - 1879)

Note de synthèse
présentée par

Claire AUDE
Marie-Danielle SCHAEFFER
Bénédicte TEROUANNE



sous la direction de
M. Maurice DIDELOT

1977

3

1977

13ème promotion

PLAN

=====

REPERES BIBLIOGRAPHIQUES

INTRODUCTION	Page 1
I. CONTEXTE HISTORIQUE	2
1.1. Situation politique et économique	2
1.2. Développement de l'instruction	4
1.2.1. L'enseignement primaire	4
1.2.2. Les cours d'adultes	5
1.3. Les cibles de l'"ordre moral"	8
1.3.1. Le colportage	8
1.3.2. L'alcoolisme	10
II. APPARITION ET DEVELOPPEMENT DES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES	13
2.1. Les établissements de lecture avant 1860	13
2.1.1. Les bibliothèques municipales	13
2.1.2. Les cabinets de lecture	14
2.2. L'esprit philanthropique et le développement des associations	15
2.2.1. L'esprit philanthropique	15
2.2.2. Le développement des associations	16
2.3. Les bibliothèques populaires	18
2.3.1. Définition générale	18
2.3.2. Les différents types de bibliothèques	19
III. LA SOCIETE FRANKLIN	27
3.1. Fondation et développement	27
3.1.1. But de la Société	27
3.1.2. Activités de la Société : catalogues, dons de livres, centrale d'achat pour le compte des bibliothèques, conseils de gestion	29
3.1.3. Orientation de l'action de la Société	32
3.2. Le Bulletin de la Société Franklin	34
3.2.1. Bref historique	34
3.2.2. Contenu : la vie de la Société, analyses d'ouvrages, nouvelles des bibliothèques	35

IV. LE BULLETIN DE LA SOCIETE FRANKLIN : REFLET DES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES	38
4.1. Méthodologie	38
4.1.1. But du travail	38
4.1.2. Source	38
4.1.3. Limites chronologiques	39
4.1.4. Dépouillement sur fiches et grille retenue	39
4.1.5. Limites de l'étude	41
4.1.6. Limites du dépouillement	41
4.2. Exploitation	41
4.2.1. Etablissement de tableaux : densité et répartition des bibliothèques, typologie des bibliothèques, importance des fonds	41
4.2.2. Cartographie et graphiques :	43
- densité et répartition des bibliothèques	43
- répartition des bibliothèques selon l'im- portance des communes	49
- nombre de départements ayant des biblio- thèques situées dans les différentes tranches de population communale	51
- typologie des bibliothèques	53
- importance des fonds	59
4.3. Description des bibliothèques populaires	62
4.3.1. Diversité des bibliothèques	62
4.3.2. Caractéristiques des bibliothèques populaires : année de fondation, nombre de volumes possédés, accroissement, ouverture et conditions de prêt, chiffres de prêt, ressources	66
CONCLUSION	71
NOTES ET REFERENCES	72
ANNEXES	
1. Tableaux :	
A. Densité et répartition des bibliothèques	
B. Typologie des bibliothèques	
C. Importance des fonds	
2. Statistiques du Bulletin de la Société Franklin de 1877	
3. Enquête du Bulletin de la Société Franklin de 1878 et questionnaire	
4. Liste des bibliothèques étudiées en confrontation avec l'enquête de 1878.	

REPERES BIBLIOGRAPHIQUES

Atlas historique de la France contemporaine : 1800-1965.

- Paris : A. Colin, 1966. - (Collection U : Histoire contemporaine).

BARNETT (Graham Keith). - The History of public libraries in France from the Revolution to 1939. - Ann Arbor (Michigan) : University Microfilms International, 1976.

COMTE (Henri). - Les Bibliothèques publiques en France. - Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977.

CURMER (Léon). - De l'établissement des bibliothèques communales en France. - Paris : Guillaumin, 1846.

DARMON (Jean-Jacques). - Le Colportage de librairie en France sous le Second Empire : grands colporteurs et culture populaire. - Paris : Plon, 1972. - (Civilisation et mentalités).

DIDELOT (Maurice). - Les Abonnements à la lecture à Lyon : étude sociologique d'un réseau de lecture publique. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1975.

GARRIGOUX (Alice). - La Lecture publique en France. - Paris : la Documentation française, 1972. - (Notes et Etudes documentaires, n° 3948 du 15 décembre 1972).

HASSENFORDER (Jean). - Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle (1850-1914). - Paris : Cercle de la Librairie, 1967.

HASSENFORDER (Jean). - Histoire d'une tentative pour la promotion des bibliothèques populaires : la Société Franklin. In : Education et bibliothèques, (mars 1963), n° 6, p. 21-36.

JOANNE (Adolphe). - Dictionnaire géographique, administratif... de la France, de l'Algérie et des colonies... - Paris : Hachette, 1872.

LABARRE (Albert). - Histoire du livre. - Paris : Presses universitaires de France, 1970. - (Que sais-je ? ; 620).

MACE (Jean). - Conseils pour l'établissement des bibliothèques communales. - Paris : Hetzel, 1864.

MACE (Jean). - Morale en action : mouvement de propagande intellectuelle en Alsace. - Paris : Hetzel, 1865.

MACE (Jean). - Les Origines de la Ligue de l'enseignement : 1861-1870. - Paris : G. Charpentier : E. Fasquelle, 1891.

MAYEUR (Jean-Marie). - Les Débuts de la Troisième République : 1871-1898. - Paris : Ed. du Seuil, 1973. - (Points histoire : Nouvelle histoire de la France contemporaine ; 10).

PELLISSON (Maurice). - Les Bibliothèques populaires à l'étranger et en France. - Paris : Imprimerie Nationale, 1906.

PLESSIS (Alain). - De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871. - Paris : Ed. du Seuil, 1973. - (Points Histoire : Nouvelle histoire de la France contemporaine ; 9).

PROST (A.). - Histoire de l'enseignement en France (1800-1966). - Paris : A. Colin, 1968.

RICHTER (Noë). - Histoire de la lecture publique en France. In : Bulletin des bibliothèques de France, (1977), 22, n° 1, p. 1-24.

SAINT-ALBIN (Emmanuel de). - Les Bibliothèques publiques de la ville de Paris. - Paris ; Nancy : Berger Levrault, 1896.

SORLIN (Pierre). - La Société française contemporaine : 1840-1914. - Paris : Arthaud, 1969. - (Sociétés contemporaines).

Bulletin de la Société Franklin : Journal des bibliothèques populaires. - Paris : Société Franklin, 1868-1934.

I N T R O D U C T I O N

Dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, le phénomène des bibliothèques populaires apparaît comme la première tentative visant à privilégier la communication, à une époque où le souci essentiel des bibliothécaires était celui de la conservation. S'inscrivant dans un courant philanthropique, elles ont cherché à mettre le livre et l'instruction à la portée de tous.

Des auteurs de divers horizons, Mr HASSENFORDER, pédagogue, Mr BARNETT, bibliothécaire (1), leur ont consacré des études, mettant en relief le rôle prépondérant joué par la Société Franklin au sein de ce mouvement.

Le Bulletin publié par cette Société s'est voulu dès l'origine un intermédiaire entre toutes les bibliothèques populaires, en encourageant les initiatives et en se faisant l'écho des réalisations.

C'est pourquoi nous avons choisi d'approcher les bibliothèques populaires, au moment de leur épanouissement (1868-1879), à travers les renseignements qu'il fournit sur elles dans ses différentes rubriques.

Pour essayer de cerner ces bibliothèques, nous avons procédé à un dépouillement systématique du Bulletin de la Société Franklin, destiné à évaluer leur nombre, leur répartition et leur importance, et nous avons replacé cette étude statistique dans le contexte historique et culturel de l'époque.

(1) - Les chiffres renvoient aux notes placées à la fin de l'étude.

I. CONTEXTE HISTORIQUE

Avant d'étudier le développement des bibliothèques populaires et d'exploiter les renseignements que nous donne à ce sujet le Bulletin de la Société Franklin, situons le cadre historique dans lequel s'inscrit ce mouvement. En effet, les événements politiques, économiques et sociaux de cette deuxième moitié du 19ème siècle constituent autant de facteurs susceptibles d'éclairer le tableau des bibliothèques populaires, et d'expliquer en partie les raisons de leur multiplication.

1.1. Situation politique et économique.

Nées pour la plupart sous le Second Empire, les bibliothèques populaires se développeront sous la Troisième République. Le 2 décembre 1852 (10 ans avant la fondation de la Société Franklin), Louis Napoléon devient empereur. Cherchant à incarner un certain libéralisme politique et économique, il fait preuve le plus souvent d'autorité et de détermination dans l'exercice de ses fonctions. Son règne, caractérisé par une politique centralisatrice, tend à concentrer les pouvoirs et multiplier les contrôles tout en laissant cheminer, tant bien que mal, les idées démocratiques.

Une France rurale, mais dont l'expansion industrielle accélère l'évolution, connaît des bouleversements socio-économiques importants : industrialisation massive, migration rurale vers les villes entraînant une concentration urbaine, développement des moyens de communication, etc.

Illustrant les modifications économiques et sociales du 19ème siècle, l'industrialisation des techniques du livre, le développement du chemin de fer, l'essor de la presse, méritent une attention particulière, car ils jouent un rôle non négligeable dans l'évolution du commerce du livre et la création de bibliothèques populaires.

1.1.1. Industrialisation des techniques du livre.

Dans son "Histoire du livre", Mr LABARRE (2) affirme que les "innovations techniques, liées à la révolution industrielle, ont assuré à la production du livre une croissance extraordinaire au cours du 19ème siècle". En effet, la fabrication du papier en continu à partir de 1798, l'utilisation du bois pour la pâte à papier, le perfectionnement des presses typographiques, la rotative, permettent, tout en favorisant l'essor de la presse, de fournir des livres en plus grande quantité et à moindre coût. Ainsi, dès 1838, l'éditeur Gervais Charpentier peut-il faire passer le prix de ses livres de 9 F. à 3,50 F. puis à 1 F. en 1860 (3). Les collections de livres à bon marché vont alors se multiplier. S'il reste cher aux yeux du paysan ou de l'ouvrier, le livre n'en devient pas moins accessible pour les bibliothèques qui bénéficieront, en outre, de remises importantes chez les libraires.

1.1.2. Le chemin de fer.

L'"ère du rail" débute sous le Second Empire, essentiellement à partir de 1852. L'oeuvre réalisée permet de faire passer le réseau, de 3.248 km en 1851 à 16.465 km en 1869 (4). Cette révolution ferroviaire désenclave enfin la province, établissant un contact plus étroit entre villes et campagnes. Les marchandises et les idées vont circuler plus rapidement, l'horizon des Français s'élargit, leur mobilité s'accroît. Les facilités de transport permettent la multiplication des dépôts de libraires dans les petites villes. Par ailleurs, directement liées à l'apparition du chemin de fer, les Bibliothèques de gare dont Louis Hachette obtient la concession vont se multiplier. Ainsi le livre est à la fois plus près du lecteur, et le lecteur plus proche du livre. Tous ces facteurs se conjuguent pour faciliter l'implantation et le développement des bibliothèques populaires.

1.1.3. La presse.

A partir de 1858, on voit se répandre les journaux littéraires illustrés, hebdomadaires ou bi-hebdomadaires ; le plus ancien : "Le Journal pour tous", est créé en 1853 (5).

La modicité de leur prix (5 à 10 centimes le numéro), la variété de leurs articles : chroniques, voyages, feuilleton, les rendent vite populaires. En 1863, les quotidiens font leur apparition, avec "Le Petit Journal" à 5 centimes le numéro. Chroniqueur, amateur de faits divers et d'actualité, "défenseur du faible ... se posant aussi bien sur la table en bois blanc de l'ouvrière que sur la table en bois de rose de la marquise du noble faubourg" selon Thimothée Trimm (6), "Le Petit Journal" se destine à un vaste public populaire, tant dans les villes que dans les campagnes. Particulièrement apprécié pour ses feuilletons, il tend à prendre le pas sur le "roman de quatre sous" et, grâce au chemin de fer, il se répand en province. Ce n'est pas sans inquiéter les autorités locales, tel cet inspecteur de l'Instruction publique de l'Eure qui dénonce en 1863 "les journaux à 5 centimes ... qui faussent le jugement, dépravent l'imagination des jeunes gens et ont une fatale influence sur leur conduite en excitant leurs passions" (7). Ce sera l'un des buts des bibliothèques populaires que de combattre par de "bons livres" cette presse jugée mauvaise conseillère.

1.2. Développement de l'instruction.

La création des bibliothèques et leur développement sont également liés au progrès de l'instruction, or le 19^{ème} siècle se caractérise par la mise en place de l'école primaire et l'institution de cours d'adultes. Ces mesures prises successivement sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire provoquent un net recul de l'analphabétisme.

1.2.1. L'enseignement primaire.

Le 28 juin 1833, la loi Guizot qualifiée d'"événement historique" (8), réagissant contre la pauvreté de l'enseignement dispensé depuis la Révolution, oblige chaque commune à entretenir une école élémentaire. Si la fréquentation scolaire n'est pas rendue obligatoire, et si la gratuité est réservée aux seuls indigents, cette loi, comme le souligne Pierre SORLIN, "consacre l'intervention des pouvoirs publics dans l'enseignement primaire et fait de l'éducation un devoir social" (8).

L'Empire va bénéficier de l'oeuvre accomplie par la Monarchie de Juillet et favoriser un enseignement également assuré par de nombreuses congrégations depuis la loi Falloux du 15 mars 1850. Le régime suscite la création d'écoles, augmente le nombre des maîtres tout en améliorant leur formation et leurs traitements. "Plus compétent, le maître d'école voit sa position s'améliorer et son influence grandir : il est maintenant souvent appelé l'instituteur" (9). Il jouera un rôle prépondérant dans la constitution des bibliothèques scolaires.

Une étape importante est ainsi franchie : en 1833, 1/3 des enfants de 5 à 14 ans sont inscrits à l'école, la moitié sous la Deuxième République, et les 3/4 en 1880. Bien sûr, l'analphabétisme demeure lié à la géographie : les zones à densité urbaine sont plus favorisées, ainsi que les régions d'habitat groupé de l'Est et du Nord-Est de la France ; par contre, on compte encore beaucoup d'illettrés dans l'Ouest et le Massif Central. En outre, la fréquentation scolaire subit encore bien souvent les variations saisonnières de l'activité agricole, et nous en constaterons aussi les effets sur l'activité des bibliothèques populaires.

1.2.2. Les cours d'adultes.

Au milieu du 19ème siècle, beaucoup d'adultes, et pour cause, n'ont pas bénéficié des améliorations apportées à l'enseignement primaire. S'ils ont fréquenté l'école, le manque de pratique provoque souvent par la suite un "désapprentissage" de la lecture et de l'écriture. Les patois et dialectes locaux sont également dénoncés par les inspecteurs d'académie comme obstacles à la lecture. Ainsi, dans les "Notes sur l'état de la lecture populaire en France" publiées par le Bulletin de la Société Franklin (10), on lit que dans le Finistère, en 1866, "si les habitants des campagnes montrent jusqu'ici peu de goût pour la lecture, c'est que la plupart d'entre eux, tout en sachant lire le breton, ignorent ou comprennent mal le français". Même constatation dans les Côtes du Nord et en Ariège où l'on signale la persistance du patois.

C'est pourquoi, grâce aux efforts conjugués du Ministère de l'Instruction publique, des instituteurs, de philanthropes soucieux d'éducation populaire et d'industriels intéressés à la bonne marche de leur entreprise, on voit se multiplier les cours d'adultes. En 1865, à la demande des instituteurs et sous l'impulsion de Victor Duruy, des instructions sont données pour que les municipalités fournissent des salles et y ouvrent des cours. En 1863, on compte 4.934 cours intéressant 125.000 personnes, et en 1869 38.600 cours ayant un public de 793.000 personnes (11). Nous verrons que dans bien des cas, des bibliothèques seront créées pour compléter l'instruction dispensée dans ces cours d'adultes.

Les motifs qui sont à l'origine du développement des cours d'adultes sous le Second Empire sont pour le moins variés et parfois sujets à caution. A côté de la version officielle de l'Etat qui proclame que "les cours d'adultes sont destinés à fournir les moyens de réparer les négligences et combler les lacunes de l'école" (12), les procureurs généraux font valoir, comme celui de Bourges, qu'ils sont aussi "un préservatif contre un danger que redoutent beaucoup de bons esprits des effets de l'instruction sur la jeunesse des campagnes" (12). Ainsi ces cours rempliraient une fonction de contrôle et d'encadrement des esprits.

En effet, l'instruction apparaît souvent aux yeux des dirigeants du Second Empire comme la meilleure mais aussi la pire des choses, puisqu'elle permet l'accès à des "lectures frivoles et dangereuses" et une émancipation politique favorisée par le développement de la presse. C'est ainsi que les instituteurs de Saône et Loire, répondant au concours ouvert en 1860 par Mr Rouland, ministre de l'Instruction publique, dénoncent les veillées où l'orateur villageois "passant en revue les nouvelles du jour interprète d'une manière aussi fausse que ridicule les actes du gouvernement ou les mouvements de nos troupes" (13). Il apparaît en effet nécessaire de canaliser les comportements d'une population dont l'opinion importe d'autant plus qu'elle

a obtenu le suffrage universel en 1848 (14). Un enseignement bien conduit et de "bons livres" fournis par des bibliothèques dont les fonds seront soigneusement sélectionnés permettront à des jeunes gens de 14 à 20 ans, trop tôt sortis de l'école, et à leurs familles, d'éviter les tentations de toutes sortes.

Dans les villes, un bon nombre de cours d'adultes ne sont pas le fait des instituteurs, mais de chefs d'entreprise agissant dans le sens de leurs intérêts bien compris. En cette période de fort développement industriel, les techniques en se diversifiant et en se spécialisant réclament des ouvriers une meilleure faculté d'adaptation, une assiduité, un esprit d'initiative et de dévouement dans leur travail.

Jean Bourcart, chef de fabrique à Guebwiller ne cache pas ses intentions, quand il indique en 1864 devant la Commission d'enquête sur la formation professionnelle les trois motifs qui l'ont conduit à créer un enseignement pour les ouvriers :

"Par une loi d'économie industrielle qui s'impose d'elle-même, la rétribution de l'ouvrier est en rapport forcé avec la qualité du travail qu'il exécute, et celle-ci est toujours en raison de son degré d'intelligence. Faire travailler l'intelligence de l'ouvrier, c'est, par une voie indirecte mais sûre, élever le titre et partant la valeur de son travail manuel, c'est donc donner à son salaire une chance certaine d'augmentation, et lui rendre la vie plus facile".

"A l'intérêt de l'ouvrier se joint ici celui du fabricant... Le perfectionnement du travail est devenu pour nous une question de vie ou de mort, et la première condition à remplir pour perfectionner le travail, c'est de perfectionner l'ouvrier."

"... En remplissant par l'étude d'une façon utile et honorable les heures de liberté de l'ouvrier, on l'arrache aux occasions de dépenses et de débauches. On le moralise en l'instruisant" (15).

Offrant, comme on le voit, de nombreuses garanties aux chefs d'entreprise (16), les cours professionnels ont connu

un grand essor dans les régions industrielles du Nord et de l'Est de la France. Le plus souvent, une bibliothèque de fabrique constituera le complément indispensable à cet enseignement.

1.3. Les cibles de l'"ordre moral".

Parmi les facteurs qui ont suscité la création des bibliothèques populaires, outre le développement des moyens de communication et la généralisation de l'instruction, il faut encore citer le colportage et, aussi surprenant que cela puisse paraître, l'alcoolisme : deux "fléaux" que le régime cherche à réprimer vigoureusement.

1.3.1. Le colportage.

Les autorités politiques et religieuses du Second Empire vont s'acharner à faire disparaître le colportage de librairie, et les bibliothèques populaires serviront d'"antidote" à ce commerce qualifié de "lèpre dangereuse" (17).

Dans son ouvrage sur le colportage, Mr Jean-Jacques DARMON indique les raisons pour lesquelles celui-ci subsiste au 19ème siècle : "En un temps où les ruraux, c'est à dire la majorité du pays, ne franchissaient que rarement les limites du finage communal faute de moyens de transport rapide à bon marché, où la librairie, soumise à brevet, restait confinée aux chefs-lieux, où sans doute un débit de livres ouvert au village n'eût guère été rentable en l'absence d'une clientèle suffisamment éduquée pour oser en passer le seuil, les colporteurs assuraient une fonction bien déterminée, celle d'approvisionner le milieu rural en une production "littéraire" spécialement adaptée à ses goûts et à ses besoins" (18).

Si l'essor de la presse et du chemin de fer, la suppression du brevet pour les librairies qui vont alors se multiplier, sont autant de facteurs qui précipitent le déclin du colportage, les pouvoirs publics et avec eux les instituteurs, luttent également contre ce commerce tenu pour responsable de la diffusion d'une littérature de bas étage, d'autant plus dangereuse qu'elle était le plus souvent la seule lecture des populations des campagnes.

Constituée essentiellement de contes populaires, d'almanachs et de livres de piété, la balle du colporteur s'est en effet "enrichie" de petits romans écrits pour la plupart à la fin du 18ème siècle. Ce sont eux qui furent particulièrement dénoncés comme "les plus répréhensibles sous le rapport de la religion, de la morale et de la politique" (19). Il semble, en réalité, que leur prix relativement élevé, même lorsqu'il était fractionné en livraisons, a constitué un obstacle certain à leur pénétration dans les campagnes.

Ces romans sont cependant l'objet de multiples accusations, notamment dans les vœux et observations formulés par les instituteurs primaires à la demande du ministre de l'Instruction publique, Mr Rouland, en 1860. Le Bulletin de la Société Franklin, en donnant le compte-rendu des 1.207 mémoires présentés, indique en guise d'introduction : "Il résulte de ces nombreuses déclarations, faites par des hommes qui vivent au milieu des populations rurales que si les paysans complètement illettrés restent privés de toute vie intellectuelle, les autres, manquant de bons livres, sont presque partout exposés à l'influence déplorable de mauvaises lectures" (20). Le rapport est en effet émaillé de récriminations contre le colportage et les mauvais livres. Dans le Nord, "on rencontre ces productions légères et futiles, contraires à la religion, à la morale, à la justice et dont la lecture produit les effets les plus désastreux sur les mœurs" (21). Dans les Ardennes, "les mauvais livres pullulent dans les campagnes ; le colportage n'offre que des romans fades et presque toujours dangereux" (22), etc.

Afin de lutter contre ce fléau, Léon Curmer, en 1846, écrivait : "Il faudrait pour opérer une révolution de ce malheureux commerce (le colportage) une intervention vigoureuse et persistante du gouvernement. En attendant, le seul remède serait d'opposer à la propagande du mal, la propagande du bien, c'est à dire de substituer gratuitement aux livres pernicioeux, d'excellentes lectures, par le moyen de bibliothèques dont la création et la surveillance incomberaient à l'Etat" (23).

Les instituteurs, dans leurs mémoires, préconisent également la création de "bonnes bibliothèques populaires", "moyen puissant de combattre les mauvais livres, les romans, les livres irréligieux qui, malgré la police, se cachent dans la valise du colporteur" (24).

Enfin, à l'Assemblée Nationale, lors d'un débat en décembre 1872, Antonin Lefèvre-Pontalis, membre de la Société Franklin, déclare : "Si l'on veut faire concurrence au cabaret et au colportage, ces deux grands fléaux de la démocratie française, il importe d'encourager les bibliothèques populaires sans aucun retard et dans la plus large mesure".

En réalité, la disparition du colportage est moins le fait des bibliothèques que des mesures de surveillance tatillonnes et restrictives exercées par les pouvoirs publics. Les efforts du ministère de l'Instruction publique, conjugués à ceux du ministère de l'Intérieur, se concrétisent dans une politique à la fois répressive et préventive à l'égard du colportage.

La création de la Commission permanente d'examen des livres du colportage, qui se réunit pour la première fois en décembre 1852, a pour but de réglementer, de surveiller, voire de censurer le commerce des livres colportés. En outre, la philosophie du pouvoir, comme le souligne Mr DARMON, a varié : "Le régime auquel la normalisation de la littérature servait surtout d'alibi hésitait entre la suppression pure et simple du colportage et son utilisation à des fins de propagande" (25).

1.3.2. L'alcoolisme.

Pour terminer cette revue des motifs qui ont présidé à la création des bibliothèques populaires, il peut paraître anecdotique de citer l'alcoolisme. Pourtant, dans les "Voeux et observations" effectués par les instituteurs en 1861, 44 d'entre eux justifient la création de bibliothèques, notamment pour lutter contre la fréquentation des cabarets et des cafés (26).

En effet, "l'essor de la consommation d'alcool est un

phénomène propre à la seconde moitié du 19^{ème} siècle", comme le souligne Pierre SORLIN dans "La Société française, 1840-1914" (27). Due en partie au développement du phylloxéra qui entraîne, avec la disparition de la vigne, la multiplication des bouilleurs de cru, la progression de l'éthylisme est également encouragée par le déclin des veillées entre voisins et l'accroissement d'une population migrante qui trouve refuge dans les cafés.

Dès lors, on ne s'étonnera pas de trouver dans les observations extraites des mémoires des instituteurs en 1861, les remarques suivantes :

Dans le Lot et Garonne, "des cafés s'ouvrent dans nos plus petits villages... Il serait facile de citer des villages qui, il y a dix ans ne possédaient pas même une simple auberge et qui ont maintenant deux ou plusieurs cafés très fréquentés. Il faut se hâter d'arrêter ce mal qui ronge nos campagnes et créer pour cela une bonne bibliothèque communale".

Dans le Gard, "il faut avoir une salle de lecture à côté de la mairie pour combattre l'habitude d'aller au cabaret le soir".

Un instituteur des Ardennes affirme que "les bibliothèques seraient un moyen de combattre l'ivrognerie qui tend chaque jour à augmenter", tandis que son collègue de la Haute Vienne estime que "par les bibliothèques on combattrait les cabarets et les cafés, les deux plus fatales institutions de la prétendue civilisation des classes ouvrières" (28).

Qu'il s'agisse de colportage ou d'alcoolisme, la campagne de moralisation de l'époque passe donc notamment par la création de bibliothèques populaires, requises comme gardiennes d'un "ordre moral" qui se juge menacé.

Ainsi, l'Empire, soucieux de préserver son ascendant sur le peuple en faisant peser de lourdes contraintes (commissions de colportage, loi sur les associations, surveillance des libraires) sur tous les moyens d'expression, en vient paradoxalement à préconiser l'implantation des bibliothèques dans l'espoir qu'elles garantiraient l'idéal moral qu'il incarne.

II. APPARITION ET DEVELOPPEMENT DES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES

2.1. Les établissements de lecture avant 1860.

Avant d'aborder la naissance des bibliothèques populaires et leur développement, il nous semble important de présenter brièvement les établissements de lecture existant avant 1860. Cette date marque en effet le début des réalisations effectives en matière de lecture populaire, après une première phase qui est restée presque toujours théorique.

2.1.1. Les bibliothèques municipales.

Les bibliothèques ouvertes au public apparaissent au 17ème siècle, et se développeront modestement avant la Révolution. Leurs fonds sont pour la plupart issus de collections privées et elles ne sont ouvertes qu'à un public restreint d'érudits.

E. de SAINT-ALBIN décrit de façon schématique mais assez significative ces anciennes bibliothèques : "Du public, nul n'avait cure, et d'ailleurs, il n'existait pas. Quant aux volumes, ils étaient, dans un temps, si rares et si précieux que, pour mieux assurer la consultation sur place, on les attachait souvent par des chaînes de fer..." (29)

Quelques bibliothèques municipales apparurent cependant avant la Révolution. Puis vient la période révolutionnaire qui va doter très rapidement le pays d'énormes collections (10 millions de livres) issues des biens confisqués à l'Eglise, puis aux émigrés et aux suspects. Les livres vont être rassemblés dans les dépôts littéraires et les municipalités vont être chargées d'en faire l'inventaire (30).

Puis les fonds sont déposés dans les bibliothèques publiques créées dans chaque district, et, après la suppression de cette division administrative, sont transférés dans les Ecoles Centrales ou conservées dans certaines communes à la charge de celles-ci.

Les idées étaient généreuses si l'on en croit certains textes de l'époque, mais de nombreux obstacles empêchèrent

X

leur réalisation. Ainsi Coupé de l'Oise, rapporteur du projet de loi concernant les bibliothèques de district, disait : "... Chaque bibliothèque publique doit devenir l'école de tous les citoyens, leur présenter le tableau des siècles et des nations, et les agrandir de tous les travaux et de toutes les pensées de l'esprit humain." (31)

En fait, les communes se trouvent dépositaires d'un fonds national composé essentiellement d'ouvrages littéraires, historiques et philosophiques. Et c'est là que se détermine leur vocation de bibliothèques savantes vouées à la conservation. A l'époque qui nous occupe, du fait de leur spécificité et des limitations apportées à la communication, elles ne sont fréquentées que par des étudiants, érudits ou historiens, et, héritières du passé, elles ne s'intéressent pas à la production contemporaine (32).

2.1.2. Les cabinets de lecture.

Les cabinets de lecture vont combler en partie ces lacunes au 18ème et au 19ème siècle, en proposant les nouveautés à la population des villes, tout en lui fournissant un lieu de rencontre et de discussion, et il faut souligner l'importance de leur rayonnement.

Moyennant un abonnement, ils mettaient à la disposition du public des livres variés et des revues, pratiquaient à la fois la lecture sur place et le prêt, et avaient des heures d'ouverture assez larges, ce qui leur donnait un public beaucoup plus diversifié que les bibliothèques publiques (33).

E. de SAINT-ALBIN y voit d'ailleurs une sorte de modèle pour les bibliothèques populaires. Il note que certains d'entre eux avaient des fonds très importants, comme celui de la Galerie de Valois qui "devint même une véritable bibliothèque, riche de collections qu'on eût difficilement trouvées en tout autre endroit" (34). Ils diffèrent des bibliothèques de par leur but lucratif, mais SAINT-ALBIN pense qu'ils ont inspiré des esprits libéraux comme Delessert qui, dès 1863, voulait fonder des bibliothèques dans tous les arrondissements de Paris, ou comme Perdonnet, le président de l'Association

polytechnique. (35)

On ne peut établir de filiation directe entre les cabinets de lecture et les bibliothèques populaires qui ne sont similaires ni par leur dessein, ni par leur public, ni même par leurs collections. Cependant, leur déclin, qui s'est amorcé vers 1840, a peut-être été précipité, en dehors des raisons politiques citées par Mr DIDELOT (36), par le développement des idées philanthropiques et donc des initiatives individuelles et bénévoles. Le développement relativement rapide des bibliothèques populaires prouve qu'elles répondaient à des besoins que les cabinets de lecture ne pouvaient combler, n'étant pas de véritables organismes de lecture publique puisqu'ils étaient payants, uniquement urbains et donc fréquentés surtout par la bourgeoisie et les étudiants au 19ème siècle (37).

2.2. L'esprit philanthropique et le développement des associations.

2.2.1. L'esprit philanthropique.

Avant 1860 déjà, des idées conformes à cet esprit ont provoqué un long cheminement jusqu'aux réalisations de la seconde moitié du siècle. "Une révolution pacifique s'est opérée pas à pas, inaperçue, mais aussi grande dans ses effets que les conquêtes sanglantes et les convulsions désordonnées qui ont tant de fois bouleversé le monde : le livre s'est vulgarisé" (38). Cette évolution a été facilitée, comme nous l'avons vu précédemment, par les progrès techniques, le développement de l'instruction et aussi l'évolution des mentalités qui les a suivis et elle s'est illustrée notamment par la création de cours du soir et de bibliothèques à l'intention des ouvriers.

Mr Henri COMTE cite par exemple les propositions de Philipon de la Madelaine (39) qui, dès 1783, envisage de créer à la ville et à la campagne de petites bibliothèques pour la "jeunesse du peuple". "Ce projet de Philipon de la Madelaine", note-t-il, "est caractéristique des conceptions paternalistes et philanthropiques qui vont inspirer la plupart

des projets de bibliothèques populaires pendant plus d'un siècle". L'opinion va donc évoluer, dans cette perspective philanthropique et animer, avec Jules Mathias et Charles Sauvestre en 1858, une véritable campagne de presse en faveur de la création de bibliothèques populaires (40).

2.2.2. Le développement des associations.

De nombreuses associations vont apparaître au cours du 19ème siècle pour propager l'instruction et la lecture dans les couches populaires au moyen de bibliothèques souvent annexées à des cours du soir et pratiquant des activités culturelles diverses (41). Nous ne citerons ici que celles qui ont eu une certaine influence ; il faut néanmoins commencer par la "Société pour l'émancipation intellectuelle" créée par Emile de Girardin pour fonder des bibliothèques cantonales en 1832, mais qui n'a pas rempli le rôle qu'elle escomptait.

2.2.2.1. En 1830, Perdonnet fonde l'"Association polytechnique" et en 1848 est créée l'"Association philotechnique", qui ont toutes les deux un but d'éducation populaire, associant bibliothèques et cours du soir pour les ouvriers.

2.2.2.2. En 1861, Girard, ouvrier typographe, fonde à Paris la "Société des amis de l'instruction" qui ouvre sa première bibliothèque dans le 3ème arrondissement de Paris, et sera responsable d'autres créations dans la capitale et en province.

2.2.2.3. En 1862, il faut citer, quoiqu'individuel, mais toujours dans la même ligne, l'effort du pasteur Le Bretegnier à Beutal (Doubs) qui fait paraître pendant 3 ans un journal de liaison des bibliothèques populaires "Le Lecteur, organe des bibliothèques populaires" et milite pour la propagation des bibliothèques.

2.2.2.4. Tout de suite après la Société Franklin, en 1863, apparaît la "Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin" créée par Jean Macé avec l'aide de l'industriel Engel-Dollfus. Jean Macé créera également, en 1866, la "Ligue de l'enseignement".

Ces deux associations auront un rôle important dans la propagation des bibliothèques, la première à un niveau départemental, la seconde qui est née du mouvement libéral de laïcisation de l'enseignement, dans toute la France, par l'intermédiaire de ses Cercles (42).

Des sociétés semblables à celle du Haut-Rhin seront créées dans le Bas-Rhin, dans la Sarthe, dans le Rhône, etc. (43)

Toutes ces sociétés oeuvrent en collaboration avec la Société Franklin, leurs activités sont reflétées dans les colonnes du Bulletin et les bibliothèques qu'elles engendrent sont en général correspondantes de la Société Franklin.

2.2.2.5. Diverses sociétés confessionnelles ont également vu le jour dans les années 1860 avec un but un peu différent, mais qui correspond toujours au même objectif de relèvement du peuple et d'instruction : elles publiaient des oeuvres moralisatrices pour combler la pénurie de bons livres et signalaient les livres "recommandables" dans la production existante. Citons la "Société St Vincent de Paul" qui agira également en faveur des bibliothèques, la "Société pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires", la "Société bibliographique" (44) d'obédience catholique, la "Société des livres religieux" et la "Société des traités religieux", d'obédience protestante (45).

2.2.2.6. Avant de conclure en ce qui concerne les associations philanthropiques, il nous semble important d'évoquer des sociétés de caractère un peu différent, mais qui se sont développées considérablement au début du siècle : les Sociétés de secours mutuel. Elles ont en effet participé activement à la création de bibliothèques et, du fait de leur mission, on doit les rapprocher des sociétés à buts éducatifs, ayant avec elles le point commun de défendre les intérêts des couches populaires. Le Grand Larousse du 19^{ème} siècle en donne cette définition : "Sociétés destinées à protéger les personnes qui vivent uniquement de leur travail contre certaines éventualités qui, en les privant de leurs ressources habituelles,

compromettent tout à coup, soit leur propre existence, soit celle de leur famille" (46).

Bien qu'interdites après la Révolution (47), elles se développent lentement au début du 19ème siècle. Les chiffres sont assez significatifs :

en 1852, on compte 2.438 Sociétés et 271.077 sociétaires,
en 1861, elles sont 4.410 et ont 609.246 sociétaires.

Dans la seule ville de Lyon, en 1866, on comptait plus de 200 Sociétés de secours mutuel (48).

Après avoir étudié l'esprit qui a provoqué le développement des bibliothèques populaires, nous allons maintenant examiner ce que recouvrait ce terme.

2.3. Les bibliothèques populaires.

2.3.1. Définition générale.

On peut d'abord définir cette notion de façon négative, à savoir qu'une bibliothèque populaire, ce n'est pas une bibliothèque savante ni une bibliothèque à vocation de conservation (49). Pour préciser cette notion, nous pouvons définir les points communs entre ces bibliothèques.

Avant tout, la bibliothèque populaire a une vocation de prêt, même si elle possède parfois une salle de lecture (50).

On peut la définir également comme insérée dans un effort éducatif plus large qui englobe des conférences, des lectures à haute voix, des cours du soir, voire même des conférences scientifiques!

Dans le Bulletin de la Société Franklin n° 156 de juillet 1878 on trouve une définition, donnée par le fondateur d'une bibliothèque de Seine-Inférieure. Elle n'a aucune prétention scientifique, mais son but est de définir la bibliothèque populaire par le public auquel elle s'adresse : "La bibliothèque populaire est celle qui, accessible à tous, est composée de livres destinés non seulement à procurer une agréable et saine distraction de l'esprit, mais aussi à former le coeur et à familiariser progressivement le lecteur avec la science élémentaire et pratique".

Cette définition nous renseigne sur les lecteurs : elle est "accessible à tous", et sur les fonds composés de manière à attirer en premier lieu, puis à instruire le lecteur "avec la science élémentaire et pratique" (51).

Cette définition sera illustrée par l'exploitation des renseignements tirés du Bulletin de la Société Franklin que l'on trouvera dans la 4ème partie.

2.3.2. Les différents types de bibliothèques.

Au fur et à mesure du développement des bibliothèques populaires, des cadres juridiques se sont dessinés et ont fait naître différentes catégories de bibliothèques, les bibliothèques scolaires d'abord, les bibliothèques populaires communales ou libres ensuite. Ces différentes mesures prouvent que l'Etat se trouve pris entre un double désir de favoriser l'entreprise privée d'une part et de contrôler associations et nature des livres d'autre part.

2.3.2.1. Les bibliothèques scolaires.

Le ministre de l'Instruction publique, Rouland, par deux textes de 1860 et 1862 va d'abord recommander l'acquisition d'une armoire-bibliothèque dans chaque école, puis réglementer la création de bibliothèques scolaires sous la direction des instituteurs. C'est essentiellement leur localisation et leur dépendance du Ministère de l'Instruction publique, qui les aidera par des dons de livres, qui les distinguent des bibliothèques populaires communales, car leur fonction est pratiquement la même, n'étant pas destinées aux seuls écoliers mais aussi à leurs familles (52). L'Etat assure par ce système sa mainmise sur les collections en s'assurant un contrôle parfait sur elles par l'intermédiaire des inspecteurs d'Académie et d'une Commission créée en 1863 pour examiner les livres pouvant être inclus dans les bibliothèques scolaires.

Mr BARNETT analyse leur développement de la façon suivante : devant les difficultés rencontrées par le pouvoir pour établir un système national de bibliothèques communales, il a pensé à élargir l'embryon de bibliothèques scolaires ébauché sous la Monarchie de Juillet.

Il a été aidé en cela par la motivation d'instituteurs sensibilisés par les doctrines de la laïcité et de l'instruction populaire. Malgré la collaboration des habitants des communes qui aidaient à leur financement par des souscriptions, et l'aide des Conseils Généraux, les bibliothèques scolaires ont décliné quand l'aide de l'Etat s'est trouvée limitée.

Le nombre des bibliothèques scolaires a été, si l'on en croit les statistiques officielles, bien supérieur à celui des bibliothèques populaires communales (53). En 1880, un texte accrédi-tera leur ressemblance avec les bibliothèques communales en les nommant "bibliothèques populaires des écoles communales".

2.3.2.2. Les bibliothèques communales et libres.

En 1864, le ministre de l'Intérieur règle dans leurs structures les bibliothèques populaires non scolaires et établit un contrôle sur leurs collections ; c'est à partir de là que les bibliothèques libres se démarqueront des bibliothèques communales puisque, ne recevant aucune subvention de l'Etat, elles n'avaient pas de raisons d'être contrôlées par lui. Plusieurs projets de loi essaieront de définir un statut aux bibliothèques libres, mais ce n'est qu'en 1874 qu'une réglementation apparaîtra. En effet, par l'arrêté du 6 janvier 1874, l'Etat accorde son aide par des concessions de livres aux bibliothèques qui acceptent son contrôle (les bibliothèques communales y étant soumises d'office) ; celui-ci est effectué d'une part par des inspections et d'autre part par l'envoi de rapports annuels au Ministère de l'Instruction publique (54).

Les bibliothèques non communales acceptant ces conditions doivent également s'engager à léguer leurs fonds à une bibliothèque publique en cas de fermeture.

Trois sortes de bibliothèques sont définies :

- les bibliothèques populaires municipales
- les bibliothèques populaires libres acceptant la règlementation
- les bibliothèques non subventionnées et indépendantes.

Mr BARNETT signale que beaucoup de bibliothèques auraient préféré garder leur liberté et ne pas bénéficier de dons. Mais beaucoup d'entre elles, créées par des associations, se trouvaient enchaînées par la nécessité d'obtenir une autorisation préalable, selon l'article 291 du Code Pénal adapté aux

bibliothèques par le décret du 8 juin 1868 : "Aucune association populaire (de plus de 20 personnes) pour la création d'une bibliothèque ne peut se fonder sans l'autorisation de Mr le ministre de l'Intérieur. Il s'ensuit que le ministre est en mesure de dicter les conditions auxquelles les bibliothèques seront établies" (55).

En effet les autorités ont tendance à faire de l'acceptation du texte de 1874 la condition sine qua non de la délivrance de l'autorisation.

La Société Franklin proteste de manière assez véhémement à ce sujet (56) : "... Nous rendons hommage aux intentions excellentes de l'administration ; nous comprenons, nous partageons son désir d'éviter les abus ; mais pour atteindre ce but, qui est aussi le nôtre, faut-il aller jusqu'à l'embrigadement des bibliothèques populaires libres ? Est-il prudent d'organiser en pareille matière, au lieu d'un simple contrôle, une centralisation excessive ? Est-il sage d'assurer de telles responsabilités ? L'administration de l'Instruction publique ou celle de l'Intérieur sont-elles dans leur rôle naturel et normal en cherchant ainsi, à force d'expédients, à s'annexer ou plutôt à absorber les oeuvres de l'initiative privée!"

Les initiatives privées ne seront pas découragées instantanément puisqu'on verra se développer un très grand nombre de bibliothèques fondées par des associations de moins de 20 personnes (quelquefois plusieurs associations pour la même bibliothèque), de manière à tourner cette réglementation répressive. La Société Franklin élaborera en 1878 un projet de loi destiné à simplifier les démarches et à réduire les contrôles.

Pour plus de facilité, nous ne retiendrons pas la définition administrative des bibliothèques qui les répartit en 3 catégories selon le degré d'intervention de l'Etat, et nous les définirons selon deux groupes principaux, mises à part les bibliothèques scolaires :

- les bibliothèques communales (qui sont à rapprocher des bibliothèques scolaires par leurs fonctions, comme nous l'avons vu, similaires),
- les bibliothèques populaires libres.

2.3.2.2.1. Les bibliothèques communales. Un correspondant de la Société Franklin les définit ainsi : "bibliothèques populaires qui ont reçu l'existence à la suite d'un vote du conseil municipal" (57).

Une autre définition avait été établie en 1867 dans un projet de loi sur les bibliothèques populaires communales : "toute bibliothèque municipale gratuite ou payante où a été organisé le prêt habituel au dehors de livres destinés à servir de moyens d'instruction aux habitants de la commune".

Ces deux définitions se complètent assez bien, l'une présentant l'aspect administratif et l'autre l'aspect fonctionnel.

2.3.2.2.2. Différents types de bibliothèques libres.

- Les bibliothèques d'associations : Nous plaçons sous ce terme unique les bibliothèques de sociétés, comme les Sociétés de secours mutuel, les Cercles de la Ligue de l'enseignement, etc. et les bibliothèques fondées par des associations (souvent de moins de 20 personnes), créées essentiellement dans ce but. Pour l'année 1874, par exemple, le Bulletin de la Société Franklin signale 295 sociétés de bibliothèques et 97 bibliothèques annexées à des Sociétés de secours mutuel, Orphéons, Sociétés coopératives diverses, etc.

En 1877, on trouvera 514 sociétés de bibliothèques et 109 bibliothèques annexées à des sociétés.

Ces chiffres viennent étayer les considérations précédentes, en montrant d'une part le développement des associations destinées à tourner des lois trop rigides, et d'autre part l'existence et l'importance des bibliothèques annexées à des sociétés populaires diverses (58).

- Les bibliothèques confessionnelles : Ce sont un peu les ancêtres des bibliothèques populaires, puisqu'elles étaient déjà très vivantes dans la première moitié du 19ème siècle, en particulier dans les diocèses de Nancy et d'Avignon, à Toulouse, Marseille et Nantes (59).

Les protestants auront une influence déterminante en Alsace et dans la région de Montbéliard.

Les bibliothèques confessionnelles, de paroisses ou de sociétés,

restent très actives dans la seconde moitié du siècle, notamment par l'action des Conférences de St Vincent de Paul, pour celles d'inspiration catholique.

Le Bulletin de la Société Franklin en signale 387 en 1874, 559 en 1876 et 584 en 1877.

- Les bibliothèques dites de fabrique : Elles sont créées au sein d'établissements privés, souvent sous l'impulsion d'industriels protestants, en particulier dans l'Est. Mais elles existent à travers toute la France, aussi bien dans un cadre agricole que dans un cadre industriel. Elles semblent souvent alimentées par les dons ou souscriptions du personnel lui-même, le patron prenant à son compte les frais d'installation et d'entretien (60). Elles sont parfois aidées par une subvention de la commune, surtout lorsqu'elles s'ouvrent à toute la population.

2.3.2.3. Les bibliothèques pédagogiques (61).

Une définition de 1879 les situe par rapport aux autres types de bibliothèques :

"... Et d'abord qu'est-ce qu'une bibliothèque pédagogique ? Elle n'est ni la bibliothèque "populaire" créée par la commune ou les associations libérales, ni la bibliothèque dite "scolaire", qui n'est en somme qu'une bibliothèque populaire sise à la maison d'école, confiée à la garde de l'instituteur, mais destinée avant tout aux adultes qui viennent y compléter le savoir acquis à l'école. La bibliothèque pédagogique est spécialement réservée à l'instituteur : elle est destinée à mettre entre ses mains les livres qui traitent de son métier, de son art, à le faire profiter de l'expérience de pédagogues éminents qui, en France ou à l'étranger, ont contribué à faire de l'éducation non plus un asservissement mais une émancipation, et de l'école non plus une geôle mais la maison la plus attrayante de la commune".

Jules Ferry crée à cette date une Commission, au sein du Ministère de l'Instruction publique, pour organiser les bibliothèques pédagogiques qui seront installées dans chaque école normale et dans chaque chef-lieu de canton.

Quoiqu'existant déjà dans les années 1830, ce type de bibliothèques s'est surtout développé, conjointement aux conférences pédagogiques, après 1875. Mais on voit naître une inquiétude vis à vis de ces noyaux qui pouvaient véhiculer des idées subversives. Une circulaire du 4 janvier 1876 envoyée aux recteurs en témoigne : "... il faudrait surtout que ces bibliothèques ne puissent jamais dégénérer en lieux de réunion et qu'elles ne soient réellement que des bibliothèques de prêt à la disposition des maîtres..."

2.3.2.4. Les bibliothèques militaires.

Elles se sont développées, grâce à l'action de la Société Franklin, immédiatement après la guerre de 1870, dans le cadre d'une grande campagne pour l'instruction, née de la comparaison avec l'Allemagne et de l'explication de sa victoire par la supériorité intellectuelle de ses hommes. Leur but était, d'une part de former une élite "concurrentielle" dont la valeur rejaillirait sur l'ensemble de l'armée, et d'autre part de lutter contre les mouvements d'opposition. On trouve cette intention dans le premier numéro du Bulletin de la Société Franklin paru après les événements de 1870 (62) : "... Si nous voulons sauver la France, il faut instruire la nation comme il faut l'armer. Il faut l'instruction obligatoire et immédiate comme il faut le service militaire obligatoire et immédiat. Il faut que chaque homme soit aujourd'hui soldat contre l'ennemi qui menacera le pays. Il faut que chaque individu soit, dès aujourd'hui, instruit contre l'ignorance, la misère et l'envie. Il faut enlever au socialisme brutal ces torches avec lesquelles il vient d'incendier Paris. L'instruction populaire est la seule force qui puisse les leur arracher..."

Mis à part ces buts politiques, les bibliothèques militaires étaient aussi destinées à empêcher la "désalphabétisation" des jeunes qui, n'ayant plus coutume de lire après avoir quitté l'école, oublient ce qu'ils y ont acquis.

2.3.2.5. Autres bibliothèques.

Ce sont, d'une part les bibliothèques populaires créées dans des établissements d'Etat, comme : maisons forestières, maisons d'arrêt, hôpitaux militaires, etc. ; et d'autre part les bibliothèques populaires qui n'entrent pas dans les catégories précitées, telles que les bibliothèques privées mises à la disposition du public.

2.3.2.6. Les bibliothèques municipales de la ville de Paris.

Il faut évoquer pour conclure les bibliothèques municipales de la ville de Paris qui, nées d'abord de l'initiative privée n'étaient pas vraiment des bibliothèques populaires puisqu'elles ne pratiquaient pas le prêt, et qui, peu à peu, s'organisèrent de façon autonome et se développèrent rapidement à la fin du 19ème siècle.

En 1879, grâce à l'action du préfet Hérold, un Service Central fut créé pour réorganiser les bibliothèques existantes et en ouvrir dans tous les arrondissements. On compte 8 bibliothèques en 1878, 49 en 1886, 79 en 1894.

Toutefois, ce n'est que très progressivement et grâce au relais de bibliothèques d'associations que le prêt fut pratiqué. Dans les 4ème et 10ème arrondissements, par exemple, des tentatives furent faites sous la responsabilité de l'Oeuvre des Familles et d'une Société de secours mutuel, tant on craignait de voir disparaître les livres. Nous n'incluerons pas ici les bibliothèques populaires créées par des associations comme les "Amis de l'instruction", car elles entrent dès leur origine dans la catégorie des bibliothèques populaires, et si leur exemple a été suivi, en particulier en matière de prêt, elles n'ont pas directement engendré les futures bibliothèques municipales, centrales et annexes.

C'est la restructuration organisée par Hérold qui, amenant une harmonisation dans leur fonctionnement par l'application d'une politique unique et leur donnant des moyens que ni le bénévolat ni les dons charitables ne pouvaient égaler, a été à l'origine du réseau cohérent et durable des bibliothèques municipales de la ville de Paris. (63)

Cette politique n'a pas existé en province, où l'éparpillement et le manque de politique commune et de moyens ont rendu inopérants les nombreux efforts bénévoles.

III. LA SOCIÉTÉ FRANKLIN

3.1. Fondation et développement de la Société Franklin.

C'est l'ouvrier typographe Girard, le fondateur de la Société des Amis de l'instruction que nous avons évoqué précédemment, qui semble être à l'origine de la Société Franklin. Il prend contact avec le colonel Fave, commandant l'École Polytechnique, et le convainc de l'intérêt qu'il y aurait à fonder et organiser une nouvelle société destinée à promouvoir les bibliothèques populaires en France. La Société s'organise et reçoit une approbation officielle par l'arrêté ministériel du 19 septembre 1862 : la Société Franklin est née (64).

3.1.1. But de la Société Franklin.

Elle s'est donné pour but d'encourager le développement des bibliothèques populaires et d'aider pour cela individus isolés et associations, sans avoir l'intention d'en fonder elle-même. "Elle se propose moins de faire par elle-même que de provoquer et d'aider l'action des autres" (65). "Elle a pour objet de proposer l'établissement de bibliothèques municipales dans les localités qui en manquent, d'aider de ses conseils celles qui s'organisent, de leur communiquer le catalogue de livres qui méritent d'être recommandés, de les encourager par des dons en livres ou en argent, de se charger pour elles de leurs acquisitions..." (Article 2 des statuts).

Voilà en effet exposés les principes qui vont guider l'action de la Société Franklin et dont nous verrons qu'elle les réalisa dans toute la mesure de ses possibilités, car on s'accorde à reconnaître que c'est elle qui donna effectivement le plus grand élan au mouvement en faveur des bibliothèques populaires en France.

Un témoignage demeure de cette action, c'est le Bulletin que la Société publia à partir de 1868.

Dès le début, la Société reçoit le support et le patronage d'importantes personnalités de l'époque, et on trouve parmi les membres de son Conseil d'Administration des hommes politiques (Jules Simon, Adolphe d'Eichtal), des enseignants, des académiciens (Ernest Legouvé, Saint-Marc Girardin), des hommes de lettres, des chefs d'entreprise (Kuhlmann), des hauts fonctionnaires (Bouland, conseiller à la Cour des Comptes, Charles Robert, conseiller d'Etat), etc. (66)

Néanmoins, la Société Franklin s'est toujours voulue indépendante, libre de tout engagement avec l'Etat : "Elle n'appartient à aucun parti, à aucune école ; elle a pour unique but de propager le goût de la lecture, en mettant les bons livres à la portée de tous ; elle a ... pour seul moyen d'action la puissance de l'association mise au service de l'initiative individuelle" (67).

Elle se réclame d'un pionnier des bibliothèques américaines : Benjamin Franklin, "fondateur de l'oeuvre des bibliothèques populaires" (68), ce qui, fait remarquer Mr HASSENFORDER (69), indique l'esprit de service public qui anime la Société. Mr HASSENFORDER voit également à son origine un certain christianisme social (70), les protestants étaient en effet nombreux parmi les membres et même les dirigeants de la Société.

Ses affaires sont gérées "sous la direction et la surveillance du Conseil d'Administration, par une commission de 12 membres, formée des membres du bureau et des membres élus par le Conseil" (71).

Parmi les membres de la Société, on trouve :

- des souscripteurs et donateurs ;
- des sociétaires qui doivent être admis par le Conseil d'Administration sur présentation de deux membres de la Société ;
- des correspondants : nommés par la Commission, "ils ont pour mission principale de faire connaître autour d'eux l'oeuvre de la Société Franklin, de provoquer la création de bibliothèques, de signaler à la Société les goûts et les besoins des populations... et de recevoir pour les transmettre à ceux qui les demandent, les avis, les directions et le Catalogue

de la Société Franklin" (72).

La Société Franklin est reconnue d'utilité publique par décret du Président de la République en date du 3 mars 1879 (73).

3.1.2. Activités de la Société Franklin.

Les statuts de la Société Franklin stipulent qu'elle "a pour objet de propager en France les bibliothèques populaires".

Dans le numéro 156 de son Bulletin, daté de juillet 1879, elle précise ainsi son action : elle établit des catalogues de livres choisis, encourage les publications utiles, accorde des dons de livres, sert d'intermédiaire pour les achats de livres par les bibliothèques, ayant obtenu des réductions de la part des éditeurs ; elle se situe délibérément en dehors des questions politiques ou religieuses.

Cette oeuvre se trouve reflétée, au jour le jour pourrions-nous dire, dans le Bulletin que nous décrirons ultérieurement.

3.1.2.1. Etablissement et diffusion de catalogues d'ouvrages recommandés.

La Société fait paraître successivement :

- la Bibliothèque de village, en octobre 1875 ;
- la Bibliothèque de ville, en octobre 1875 ;
- le Catalogue militaire, en février 1876. En ce qui concerne ce dernier, une instruction du Ministère de la Guerre le recommandait officiellement pour le service des bibliothèques de troupe (74) ;
- la Bibliothèque scolaire, en juin 1876.

Ces catalogues représentaient une sélection d'ouvrages effectuée en fonction des différents publics concernés. Les recommandations de la Société indiquaient qu'une première mise de fonds de 50 à 100 F. suffisait pour former un noyau de bibliothèque populaire, et qu'un nombre de 100 volumes (à 2 F. le volume en moyenne) pouvait composer une bibliothèque rurale respectable (75).

Notons ici la position de la Société en ce qui concerne la place des romans dans les bibliothèques populaires - sujet fort controversé à l'époque puisque, de façon générale, les

bibliothèques populaires étaient envisagées comme des instruments d'éducation et de moralisation plus que de divertissement. La Société, quant à elle, conseillait d'en acquérir, dans la mesure où ils étaient susceptibles d'attirer des lecteurs (76).

Parallèlement aux catalogues, signalons de nombreux compte-rendus de livres dans les numéros du Bulletin.

3.1.2.2. Dons de livres.

Ces dons étaient généralement de 15 à 20 volumes ; ils étaient adressés aux bibliothèques qui en faisaient la demande et pouvaient être renouvelés.

Ainsi, en 1874, la Société avait aidé à la fondation de 51 bibliothèques par des dons s'élevant à 1.090 volumes, émanant en partie du Ministère de la Guerre et de Hachette.(77)

En 1885, la Société évaluait le nombre total d'ouvrages envoyés sous forme de dons à 700.000, représentant une valeur de 200.000 F. (78)

Ces dons de livres avaient le plus souvent pour origine des éditeurs et des auteurs.

Les dons en espèces reçus par la Société étaient très modestes : en 1876, ils représentaient 2.417 F.

en 1879, " " 1.183 F. (79)

3.1.2.3. Rôle de centrale d'achat pour le compte des bibliothèques.

La Société s'était fait accorder par un certain nombre d'éditeurs une remise de 25 à 30% sur le prix des ouvrages ; elle offrait donc ses services aux bibliothèques, recevait leurs commandes, achetait les livres pour leur compte et les leur expédiait.

Ces envois étaient importants, comme le montrent les chiffres suivants :

1868	:	16.603 F.
1869	:	27.631
1870	:	18.772
1871	:	14.876
1872	:	32.873
1873	:	110.944(souscription pour l'armée)
1874	:	51.613
1875	:	56.027 (80)

En 1885, la Société avait fourni pour plus de 1.125.000 F. de livres (81).

Une baisse des envois commença à se faire sentir dès la fin de 1877 : "Il y a eu arrêt dans les fondations de bibliothèques et ralentissement sensible dans les demandes des communes rurales" (82).

3.1.2.4. Conseils de gestion.

La Société prodiguait ses conseils à ceux qui souhaitent fonder des bibliothèques en leur indiquant la marche à suivre, les démarches à effectuer auprès du maire et des notables locaux et les arguments à faire valoir.

"Pour créer une bibliothèque populaire, il faut un peu d'argent, beaucoup de bonne volonté, la connaissance des livres à choisir, des statuts à proposer et des règles administratives à établir" (83). C'est pour résoudre tous ces problèmes que la Société publie en 1866 l'"Instruction pour la fondation d'une bibliothèque populaire", accompagnée d'un "Spécimen de statuts et de règlement pour une bibliothèque populaire fondée par une Association libre".

Dans le premier numéro du Bulletin de la Société Franklin, daté du 15 juillet 1868, Lefèvre-Pontalis, secrétaire-adjoint de la Société, pouvait dresser un premier bilan de l'action accomplie :

"Le nombre de ses souscripteurs n'a pas cessé d'augmenter, il était de 450 en 1864 ; en 1866 il s'était accru de 200 ; aujourd'hui il est de 700 environ. Les envois de livres n'ont pas cessé de se multiplier. En 1864, 32 bibliothèques s'étaient adressées à la Société Franklin qui leur avait transmis 4.000 volumes. De 1865 à 1866, la Société Franklin a rendu le même service à 124 bibliothèques, et elle leur a fait acquérir 14.000 volumes. Du 1er juillet 1867 au 31 mai 1868, 75 bibliothèques lui ont fait appel, et elle a mis à leur disposition 4.709 volumes. En résumé, 30.000 volumes pris dans son catalogue et envoyés par son entremise ont justifié ses indications de lecture et ses offres de service" (84).

3.1.3. Orientation de l'action de la Société Franklin.

Examinons maintenant dans quelles directions successives la Société fit porter son effort.

Son but premier était le développement des bibliothèques populaires, surtout en milieu rural. La guerre de 1870 interrompt ses activités, mais elle les reprend dès la guerre terminée, lançant alors un grand mouvement en faveur des bibliothèques militaires, ou bibliothèques de troupe, qui reçoit l'appui de la presse, comme en témoigne cet article du "Soleil" du 10 avril 1873 :

"L'armée... n'est pas instruite. Les cadres ne se recrutent guère que parmi des illettrés : il faut à tout prix développer le goût de l'étude chez le soldat. On parviendra ainsi à faire surgir des rangs de bons sous-officiers, auxquels on pourra donner ces notions, que possèdent les sous-officiers allemands, de géographie, de levée de plans, de lecture de cartes.

La Société (Franklin) adopta cette idée avec empressement, et l'exécution ne tarda pas à suivre le projet. La souscription fut ouverte. Le programme commun était la propagation des bibliothèques populaires ; il fut décidé qu'on étendrait à l'armée, aux soldats, les efforts qu'on avait tentés et réalisés pour les campagnes. Depuis que le service est devenu obligatoire, tous les jeunes gens passeront un certain temps à l'armée. N'est-ce pas le moment de les instruire, de les moraliser surtout ?"

La Société Franklin ouvre donc "une souscription spéciale le 15 février 1873 ; sept mois après seulement, le 15 septembre, nous avons déjà publié 79 listes de souscripteurs ; le total général atteignait 91.172 F" (85).

En accord avec le Ministère de la Guerre, elle organise "à l'aide de cette souscription 224 bibliothèques de caserne", en offrant "à chacune pour 200 F. de livres à choisir par les colonels dans les catalogues désignés par le Ministre" (86).

Le 28 mars 1873, "Le Soir" faisait lui aussi écho à cette initiative : "Le soldat pouvant lire un bon livre dans

une bonne salle, bien éclairée, bien chauffée, abandonnera la cantine et le marchand de vin. La discipline y gagnera, et en même temps, son esprit se développera. La bonne semence des bons livres fera pousser des idées plus saines, et détruira la mauvaise herbe que l'ignorance développe".

La Société Franklin organise également à la même époque une souscription pour subventionner la création de bibliothèques populaires en Afrique du Nord où s'étaient installés de nombreux Français d'Alsace-Lorraine (87).

On notera d'ailleurs que c'est dans les années 1870-80 que l'on peut situer l'apogée de la Société (88).

Aux expositions universelles de 1878, 1889 et 1900 lui sont décernées des médailles d'or, et elle reçoit en 1890 la médaille de la "Société d'encouragement au bien" (89).

A partir de 1906, le Ministère de la Guerre la charge d'acheter des livres pour en fournir les troupes. Elle reçoit aussi des commandes directes d'unités de l'armée. Mais en même temps que s'accroît le nombre de ses clients militaires, son rôle à l'égard des bibliothèques populaires civiles décline (90).

En 1914, elle fournit 760 volumes à des bibliothèques civiles et 13.542 à des bibliothèques militaires (91).

Durant la première guerre mondiale, elle fait de gros efforts pour approvisionner en lectures soldats et prisonniers de guerre, avec l'envoi de 310.230 volumes représentant une valeur de 195.239 F. (92)

Mais le déclin de la Société s'est amorcé dès la fin du siècle : "Nos charges s'accroissent à mesure que notre oeuvre s'étend. Nos adhérents se recrutent au contraire avec une difficulté croissante et les vides trop nombreux que le temps fait dans nos rangs ne sont pas assez vite comblés" (93).

En 1934, dans le numéro qui semble être le dernier paru du Bulletin, le rapport de l'Assemblée Générale signale ce qui semble être devenu un leitmotiv : "La crise nous atteint durement : nos ressources diminuent d'une façon sérieuse" (94).

Son influence avait été grande puisqu'en 1870 elle était en rapport avec 817 bibliothèques, dont :

- 203 affiliées à des Sociétés ou Associations ;
- 341 communales ;
- 147 scolaires pratiquant le prêt aux adultes ;
- les autres étant, soit des bibliothèques de fabrique, soit des bibliothèques confessionnelles, voire même des bibliothèques particulières ouvertes au public.

La concentration la plus forte de ces bibliothèques se situait dans le Nord et dans l'Est (95).

En 1872, elle était en relation avec 1.100 bibliothèques populaires, et en 1878 avec 5.000 d'entre elles (96).

3.2. Le Bulletin de la Société Franklin.

3.2.1. Bref historique.

Le numéro 1 du Bulletin de la Société Franklin paraît le 15 juillet 1868, alors que la Société a déjà 6 ans d'existence.

Il est d'abord mensuel, puis devient bimensuel en 1872, pour retrouver sa périodicité d'origine en 1875. A partir de 1878, le nombre de pages commence à diminuer sensiblement et sa périodicité devient irrégulière.

Il s'appelle d'abord : "Bulletin de la Société Franklin : Journal des bibliothèques populaires" ; plus tard : "Bulletin de la Société Franklin à l'intention des bibliothèques populaires" ; enfin, en 1903, il prend le nom de "Bulletin de la Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires et militaires". Il semble avoir disparu après 1934, le dernier numéro dont nous ayons eu connaissance étant le n° 485, numéro unique pour toute l'année 1934 et ne comprenant que 8 pages.

Les numéros étaient destinés à être réunis en volumes et des tables annuelles étaient éditées, récapitulant le contenu de chaque volume.

Dans le numéro 1 se trouve exprimée la notion qu'il est du devoir de tous ceux qui comprennent les besoins de

la société contemporaine, d'aider à créer des bibliothèques populaires où les gens du peuple puissent trouver "ce qui peut charmer leurs loisirs, ce qui est capable de fortifier leur esprit, d'élargir leur horizon et de leur ouvrir de nouvelles perspectives" (97).

Ce Bulletin sera à la fois un instrument d'information et de connaissances pour les bibliothécaires. Comme le note Mr HASSENFORDER (98), parmi les membres de la Société, on remarque une absence presque totale de bibliothécaires professionnels, les dirigeants des bibliothèques populaires se recrutant parmi les instituteurs, les employés de mairie, les militaires en retraite, etc. Ce sera également un bulletin de liaison.

Mr BARNETT fait remarquer que le Bulletin est la première revue française s'intéressant aux problèmes pratiques de gestion des bibliothécaires et cherchant à les tenir au courant de l'actualité dans leur domaine qui ait duré plus de quelques années (99).

3.2.2. Contenu.

Le Bulletin se compose grosso modo de trois grandes parties :

3.2.2.1. La première partie est consacrée à la vie de la Société, avec souvent un éditorial de l'un des membres du comité, la liste des nouveaux adhérents et souscripteurs, ainsi que celle des dons et envois effectués par la Société. Elle informe de la législation concernant les bibliothèques populaires, des initiatives prises en leur faveur. Citons deux exemples :

- En 1873, elle publie un appel de Mr de Coninck aux Conseils Généraux en faveur des bibliothèques communales : "... Avec une première dépense de 100 à 150 F., et une dépense annuelle de 50 F., une bibliothèque communale peut être fondée et entretenue. Les départements s'imposant chaque année, avec juste raison, d'importants sacrifices pour l'amélioration des races chevalines, bovines, ovines, porcines et autres, il est

impossible d'admettre que les Conseils Généraux refusent de concourir à la fondation des bibliothèques communales, devant avoir pour effet d'améliorer la race humaine" (100).

- En 1879 (101), elle fait écho à une lettre d'un membre fondateur de la Société, Mr Tourasse, adressée aux municipalités du département des Basses-Pyrénées, contenant la proposition suivante : "Je m'engage à donner immédiatement en livres une somme calculée à raison de 10 centimes par habitant du canton tout entier, à la condition que le Conseil Municipal du chef-lieu de canton votera une somme de 10 centimes par habitant du chef-lieu de canton seulement."

En 1873, nous sommes informés d'une polémique qui oppose la Société Franklin à un mouvement catholique. Devant l'Assemblée générale des Comités catholiques, le marquis de Fournès a déclaré, le 22 mai 1873 (102) : " (Il faut) prémunir les comités catholiques et leurs adhérents contre les circulaires, prospectus, catalogues, et en général contre les agissements d'une Société de publications populaires appelée Société Franklin qui, sous des dehors fallacieux et par des moyens puissants, travaille à faire pénétrer dans les casernes, comme dans les écoles, l'action dissolvante du protestantisme et de la libre pensée, c'est à dire de l'irréligion et de la révolte". Ce à quoi la Société répond par un communiqué (103) : "La Société Franklin répond une fois encore qu'elle se compose de membres catholiques, protestants et israélites qui ont jugé possible de se réunir sur un terrain commun : étrangère à toute polémique et à toute propagande religieuse, elle a pour unique but de répandre le goût de la lecture et pour unique règle les lois éternelles de la morale".

Un nouvel échange de lettres est signalé en juillet 1875 entre la Société bibliographique et la Société Franklin sur le même sujet.

3.2.2.2. Ensuite vient une partie consacrée à l'analyse et à la critique d'ouvrages de toutes sortes (romans, ouvrages traitant de sujets pratiques tels que l'hygiène, l'éducation,

la morale, etc.) récemment parus et susceptibles d'intéresser le public des bibliothèques populaires.

3.2.2.3. Enfin, sous diverses rubriques sont publiés des articles présentant à titre d'exemples concrets les activités de telle ou telle bibliothèque. On trouve également des informations statistiques, des notes sur les activités de Sociétés ou Associations voisines, des rapports sur la situation des bibliothèques à l'étranger, etc.

Une rubrique "faits divers" regroupe, souvent sous forme d'entrefilets, des correspondances émanant des diverses bibliothèques et informant de leur fondation, de leur évolution, de leurs résultats, leur nombre de lecteurs, leurs chiffres de prêt, ainsi que de leurs problèmes.

IV. LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANKLIN & REFLET DES BIBLIOTHÈQUES

POPULAIRES

4.1. Méthodologie.

4.1.1. But du travail.

Recueillir des renseignements statistiques concernant la vie des bibliothèques populaires, à partir d'une multitude d'informations glanées dans le Bulletin de la Société Franklin, afin de déterminer l'importance des bibliothèques populaires en France d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

4.1.2. Source.

Notre source a été exclusivement le Bulletin de la Société Franklin.

4.1.2.1. Lieu d'utilisation.

La collection la plus complète se trouve à la Bibliothèque Nationale, mais le Bulletin se trouve également à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (S.H.P.F., 54 rue des Saints-Pères, Paris 7ème) et pour des raisons de commodité de consultation, c'est là que nous avons travaillé.

Signalons également l'existence d'une collection sur microfiches à la bibliothèque de l'E.N.S.B.

4.1.2.2. Etat de la collection à la Bibliothèque de la S.H.P.F.

Elle va de 1868 à 1909.

Numéros manquants :	9-10	mars-avril 1869
	145	août 1878
	150	janvier 1879
	170-171	septembre-octobre 1880
	185	1881
	236	1886

255	janvier 1888
377-378	1898
421	1906
425-426	1907-1908
429-430-431	1908-1909

4.1.2.3. Rubriques du Bulletin utilisées :

- Chronique des bibliothèques populaires
- Fondation des bibliothèques populaires
- Mouvement des bibliothèques
- Administration des bibliothèques
- Faits divers.

4.1.3. Limites chronologiques.

Le peu de temps que nous pouvions consacrer à cette étude ne nous a pas permis de procéder à un dépouillement du Bulletin sur toute la durée de son existence. Nous nous sommes donc limitées à étudier la période considérée par Mr HASSENFORDER et par Mr BARNETT comme la plus intéressante et la plus riche, c'est à dire les années 1868 à 1879 incluses, soit une durée de 11 ans qui nous a semblé suffisamment importante pour que nous puissions en tirer des renseignements valables.

4.1.4. Dépouillement sur fiches.

4.1.4.1. Grille de dépouillement retenue :

- Nom de la commune et indication du département
- Nombre d'habitants de la commune
- Date de fondation de la bibliothèque
- Dénomination de la bibliothèque telle qu'elle est donnée dans le Bulletin ; éventuellement, indication du fondateur ou de la Société - ou Association - fondatrice
- Nombre de volumes possédés
- Chiffres de prêt et indication du nombre de lecteurs
- Conditions de prêt et d'ouverture
- Mode de financement
- Aide apportée par la Société Franklin
- Références du Bulletin, au verso de la fiche.

4.1.4.2. Exemple de fiche.

BORBEAUX (Gironde) 194.241 hab.	1874	bibl. du Cercle girondin
1.500 vol. en janvier 1875	15.972 prêts en 1 an	prêt pour 1 mois pas d'amendes
dons + cotisations des sociétaires		

B.S.F.
Juin 1875

4.1.4.3. Répartition du travail.

Travaillant à 3, nous avons partagé les numéros du Bulletin à étudier en trois parties, et chacune de nous a'est ainsi constitué un fichier.

4.1.4.4. Classement des fiches.

Classement par ordre alphabétique de départements, et sous-classement par ordre alphabétique de communes.

4.1.4.5. Regroupement des fiches.

Une fois le dépouillement terminé, fusion des 3 fichiers obtenus, et - le cas échéant - suppression de certaines fiches faisant double emploi. Nous avons constaté lors de cette étape que nos fiches se recoupaient assez peu : le plus souvent, les bibliothèques se signalaient de façon assez rapprochées, puis ne donnaient plus de nouvelles.

Recherche complémentaire dans le "Dictionnaire de la France" d'Adolphe JOANNE, destinée à établir de façon approximative l'indication, qui faisait souvent défaut, de la population des communes.

4.1.4.6. Totalisation des fiches.

Nous totalisons environ 1.300 fiches qui, moyennant éliminations et regroupements, nous ont donné un total de 1.184 bibliothèques.

4.1.5. Limites de l'étude.

Basée exclusivement sur le dépouillement du Bulletin de la Société Franklin, elle ne peut être qu'un reflet partiel des bibliothèques populaires de 1868 à 1879. Les limites sont donc celles de la Société Franklin elle-même, et celles de ses relations avec les bibliothèques : seules apparaissent les bibliothèques qui signalent leur existence par des correspondances spontanées, sans caractère rigoureux.

En second lieu, cette étude est limitée dans le temps par la période que nous avons choisie.

4.1.6. Limites du dépouillement.

- Renseignements obtenus souvent partiels, voire parfois inexistant, seule étant signalée par exemple l'existence d'une bibliothèque dans telle commune. Ainsi, il est extrêmement rare que nous ayons obtenu tous les renseignements recherchés, tels qu'ils sont indiqués au § 4.1.4.1.
- Imprécision des renseignements donnés, basés sur des critères variables et par là-même difficilement exploitables, ceci étant particulièrement vrai pour les chiffres de prêt.
- Difficulté de déterminer les types de bibliothèques, en raison de la grande variété de la terminologie employée.

4.2. Exploitation.

Le point de départ a été la comptabilisation du nombre de bibliothèques obtenues par département : ce nombre ne correspond pas à un nombre équivalent de communes, car, pour certaines d'entre elles - en particulier les grandes villes : Paris, Lyon, Bordeaux, Le Havre, etc. - sont signalées plusieurs bibliothèques.

4.2.1. Etablissement de tableaux.

Ces tableaux sont destinés à faire apparaître la répartition des bibliothèques au sein des départements. Ils se

trouvent en annexe 1.

4.2.1.1. Répartition des bibliothèques selon l'importance des communes dans lesquelles elles sont implantées (cf. annexe 1 A).

Nous avons établi pour cela 5 tranches de communes en fonction de leur population :

- moins de 500 habitants
- 500 à 1.000 habitants
- 1.000 à 5.000 habitants
- 5.000 à 10.000 habitants
- plus de 10.000 habitants.

4.2.1.2. Typologie des bibliothèques (cf. annexe 1 B).

Cette répartition a été particulièrement délicate en raison de la grande variété ou de l'absence de dénominations. Néanmoins, nous avons délimité 9 groupes :

- bibliothèques populaires : terme général sous lequel nous avons regroupé les bibliothèques pour lesquelles nous n'avons aucun renseignement concernant l'origine ou le financement ;
- bibliothèques communales ;
- bibliothèques d'associations : fondées par des associations ou des sociétés nommément désignées dans le Bulletin de la Société Franklin : Cercle de la Ligue de l'enseignement, Sociétés de lecture, Sociétés de bibliothèques, Sociétés de secours mutuel, etc. ;
- bibliothèques de fabrique ;
- bibliothèques scolaires ;
- bibliothèques pédagogiques ;
- bibliothèques confessionnelles ;
- bibliothèques militaires ;
- divers : n'entrant dans aucune des catégories précédentes, ainsi : bibliothèques d'hospices, de maisons d'arrêt, de dépôt de mendicité...

*Autres
notaire public
mobilier à l'heure
- voir bibli. d'imp. m. etc.*

4.2.1.3. Importance des fonds (cf. annexe 1 C).

Établissement de la moyenne des livres possédés par les bibliothèques, limité par le fait que seules 425 bibliothèques sur 1.184 font mention de leur fonds, et répartition

pour chaque département par tranches de bibliothèques, selon qu'elles possèdent :

- moins de 150 volumes
- de 150 à 300 volumes
- de 300 à 500 volumes
- de 500 à 1.000 volumes
- plus de 1.000 volumes.

Lorsqu'étaient indiquées plusieurs mentions successives des fonds pour une bibliothèque donnée, nous prenions la dernière en date.

4.2.2. Cartographie et graphiques.

A partir des trois tableaux situés en annexe 1, nous avons établi des cartes, et chaque fois que cela nous a été possible, nous avons également essayé de traduire nos résultats en pourcentages, en les illustrant par des graphiques.

Afin de nuancer les commentaires qui pourront être faits, tant sur les cartes que sur les graphiques, nous aurons recours aux statistiques publiées dans le Bulletin de la Société Franklin. Il s'agit de la Statistique des bibliothèques populaires au 1er janvier 1877 : répartition des bibliothèques par départements, placée en annexe 2 (104).

Pour les représentations cartographiques, nous n'avons pas tenu compte des modifications de frontière intervenues après la guerre de 1870. Les cartes sont celles de la France administrative du Second Empire (105).

N'ayant recueilli aucun renseignement concernant les bibliothèques des Basses-Alpes et de la Haute-Marne, ces deux départements figureront toujours en blanc sur les cartes. Pour la même raison, les pourcentages sont calculés sur 87 départements et non sur 89.

4.2.2.1. Densité et répartition des bibliothèques populaires.

Avec le premier tableau (cf. annexe 1 A), nous obtenons la densité des bibliothèques par département. Pour apprécier cette densité, nous avons établi :

- une carte (p. 46) : connaissant le nombre total de bibliothèques pour chaque département, nous avons dégagé 4 séries correspondant aux départements possédant :

- . de 1 à 4 bibliothèques
- . de 5 à 9 "
- . de 10 à 24 "
- . 25 bibliothèques et plus

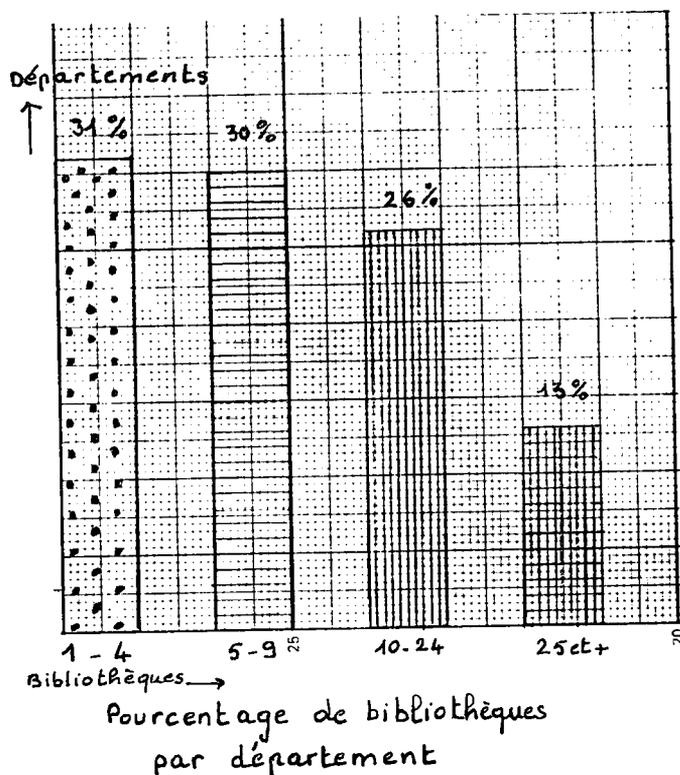
et nous les avons traduites sur la carte avec des hachures différentes.

- une comparaison avec la carte des conscrits ne sachant pas lire en 1867 (p. 47), tirée de l'ouvrage de Mr DARMON (106). Cette carte illustrant le degré d'analphabétisme de la France du Second Empire, il nous a semblé intéressant de la confronter à celle que nous obtenions sur la densité des bibliothèques populaires, afin de voir s'il y avait un rapport entre leur implantation et le degré d'instruction de la population.

- un tableau et un graphique donnant le pourcentage des départements possédant des bibliothèques, en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Pourcentage des bibliothèques par département

Nombre de bibliothèques	1 à 4	5 à 9	10 à 24	25 et plus
Départements	27	26	23	11
	53			
Pourcentage	31%	30%	26%	13%
	61%			



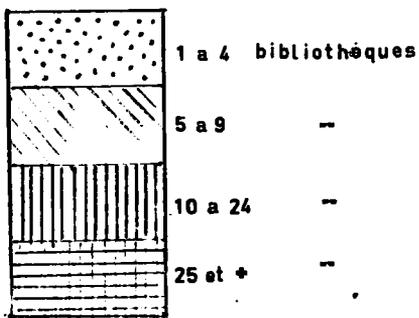
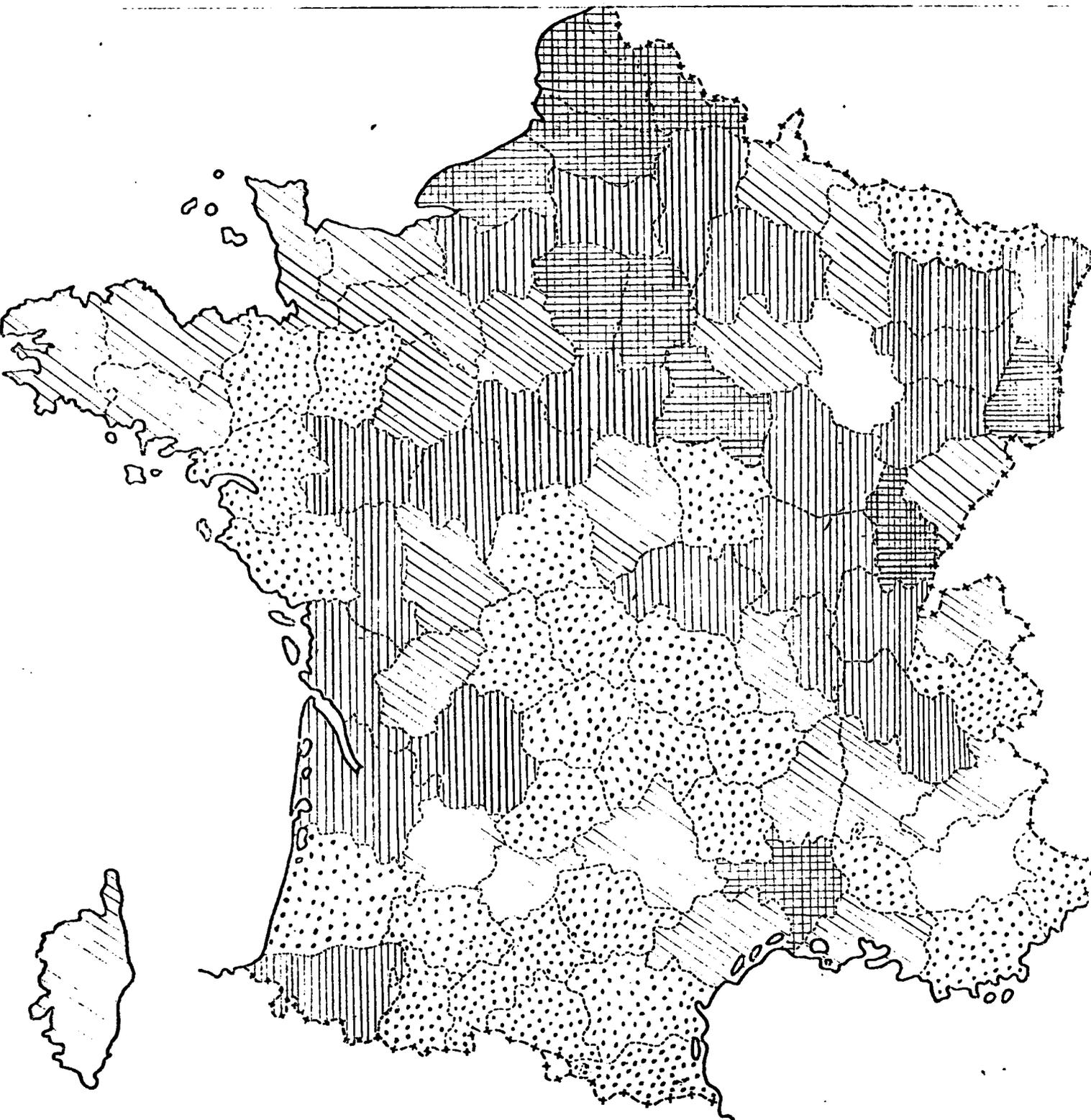
Commentaire :

En étudiant les cartes et les pourcentages ainsi obtenus, nous constatons que :

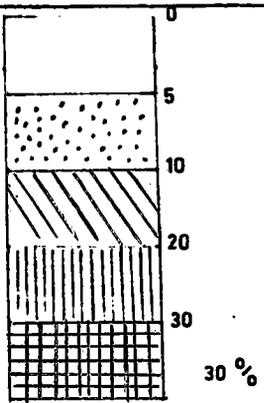
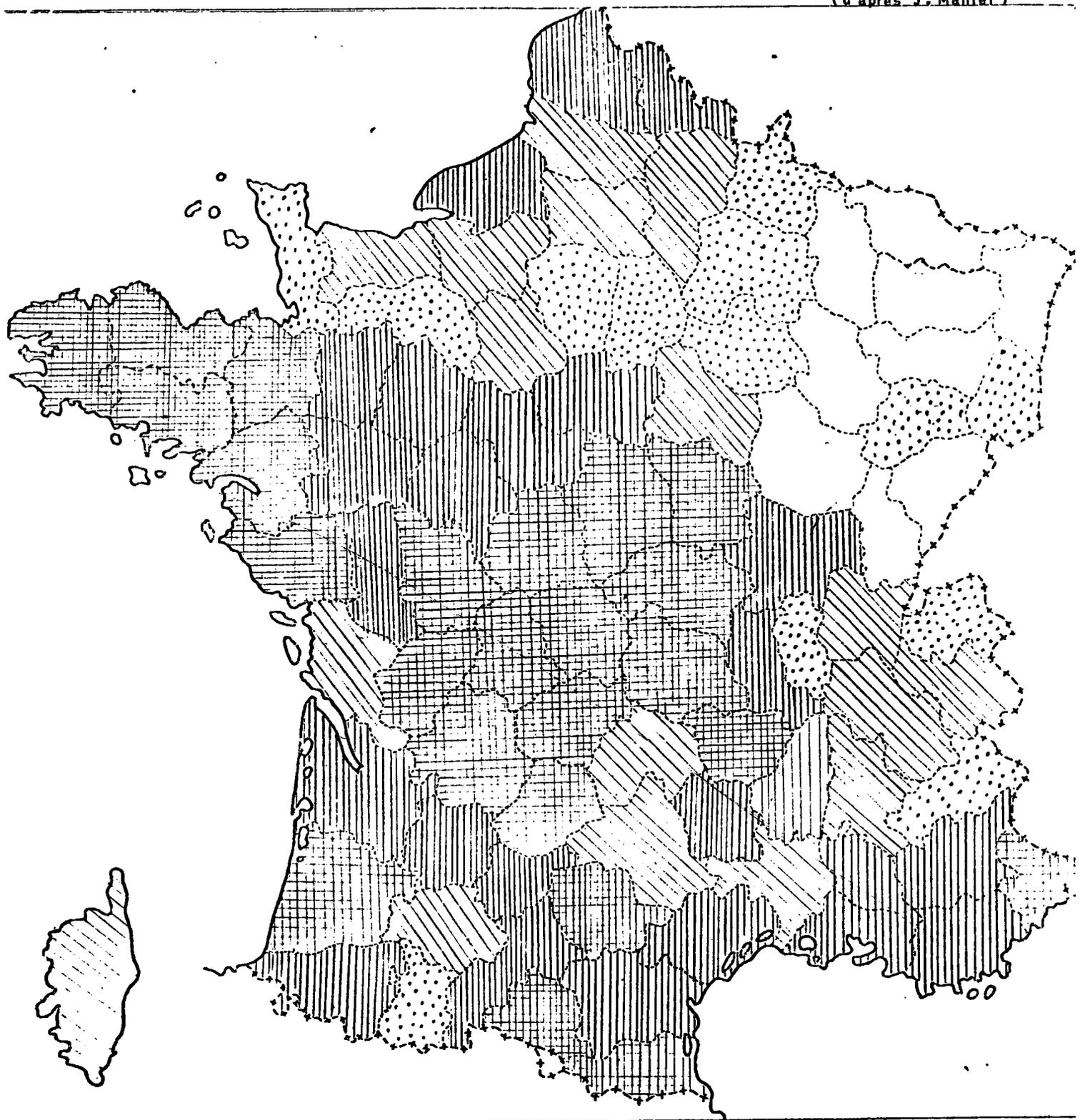
- Il y a au moins une bibliothèque populaire dans chaque département (excepté dans la Haute-Marne et les Basses-Alpes).
- Plus de la moitié des départements, soit 61%, possèdent de 1 à 9 bibliothèques, alors que 39% seulement ont 10 bibliothèques et plus.
- Les départements à forte densité de bibliothèques populaires se trouvent situés :

. Dans le Nord et l'Est de la France : une solide infrastructure scolaire due en partie à des raisons politiques (proximité des frontières), une industrialisation en pleine expansion et une forte urbanisation sont sans doute les principaux motifs de l'important développement des bibliothèques dans ces régions.

DENSITE DES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES PAR DEPARTEMENT



LES CONSCRITS NE SACHANT PAS LIRE EN 1867
(d'après J. Manier)



. Le long des fleuves : vallée de la Seine (surtout autour de l'estuaire et dans la région parisienne), vallée de la Loire (du Maine et Loire au Loiret), estuaire de la Gironde, vallée de la Saône et du Rhône (de la Côte d'Or à l'Isère) : lieux de passage où les villes et les industries se sont multipliées, facilitant aussi bien le déplacement des hommes que les échanges commerciaux et la circulation des idées, les vallées semblent également avoir favorisé l'implantation des bibliothèques populaires.

- Les départements à faible densité de bibliothèques populaires sont situés :

. En Bretagne : en effet, l'absence de moyens de communication isole toujours cette province. A cela il faut ajouter l'usage généralisé de la langue bretonne qui ralentit à la fois la scolarisation et l'implantation de bibliothèques.

. Dans les régions de montagne : Massif Central, Pyrénées et Alpes. Là encore, la situation géographique est à incriminer. Un relief compartimenté maintient ces régions à l'écart des changements. Un habitat dispersé et la persistance du patois et des dialectes constituent de sérieux obstacles au développement des bibliothèques.

Les bibliothèques populaires se sont donc implantées de préférence dans les départements caractérisés par :

- une bonne situation géographique
- un réseau urbain et une activité économique en expansion
- une scolarisation élevée.

Pour déterminer avec plus de précision le rapport existant entre le degré d'instruction d'un département et son équipement en bibliothèques, comparons enfin la carte que nous venons d'étudier avec celle des conscrits ne sachant pas lire en 1867 (p. 47).

La coïncidence entre les deux cartes est assez frappante.

Les départements ayant un faible taux de conscrits ne sachant pas lire se trouvent presque tous situés au Nord-Est de la France, là où les bibliothèques connaissent un

essor important.

Par contre, deux régions possèdent un taux élevé de conscrits illettrés : la Bretagne et le Massif Central. On peut également citer, à un moindre degré, les Pyrénées et les Alpes (surtout méridionales). Toutes ces régions, nous l'avons vu, ont une très faible densité de bibliothèques par département (de 1 à 4 bibliothèques).

A titre de vérification, il est intéressant de confronter nos résultats avec ceux des statistiques des bibliothèques populaires au 1er janvier 1877 (cf. annexe 2) donnant la répartition des bibliothèques par département.

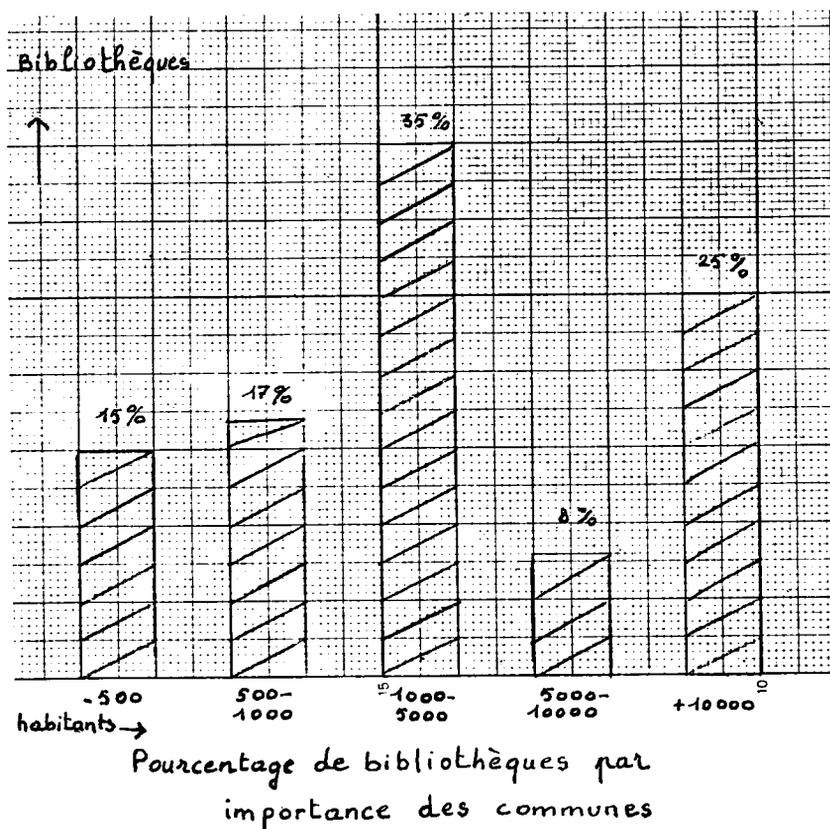
Les chiffres du Bulletin de la Société Franklin sont beaucoup plus élevés puisqu'ils totalisent pour la France 3.946 bibliothèques, alors que nous n'en avons recensé que 1.184. Mais la différence s'arrête là, car les départements, regroupés en régions, offrent sensiblement le même panorama. Nous retrouvons une forte concentration de bibliothèques dans le Nord et l'Est, tandis que les départements de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest présentent des chiffres beaucoup plus modestes.

On peut donc, en traçant une diagonale de la Bretagne aux Basses-Alpes, départager approximativement une France du Nord et de l'Est, sachant lire et nantie d'un bon réseau de bibliothèques populaires, et une France de l'Ouest et du Sud, démunie en matière d'instruction comme en matière de bibliothèques.

4.2.2.2. Répartition des bibliothèques selon l'importance des communes.

Connaissant le nombre de bibliothèques par département, il était intéressant de savoir dans quel type de communes elles étaient implantées. S'agissait-il de petites communes ou de villes importantes ? Le tableau en annexe 1 A nous fournit le détail de cette répartition, nous nous contenterons ici de donner les pourcentages calculés à partir des résultats globaux.

Population des communes	- 500 hab	500 à 1000 hab	1000 à 5000 hab	5000 à 10000 hab	+10000 hab
Bibliothèques (nbre total)	183	199	410	96	291
%	15%	17%	35%	8%	25%



Commentaire :

Les villes de 1.000 à 5.000 habitants viennent en tête, totalisant 35% des bibliothèques. Il semble bien, en effet, que dans ces gros bourgs à échelle humaine, souvent chefs-lieux de canton et possédant une infrastructure municipale relativement développée, les bibliothèques populaires aient trouvé un terrain très favorable et une population de lecteurs potentiels suffisante pour fonctionner correctement.

On s'étonnera davantage de ne trouver que 8% des bibliothèques dans les villes de 5.000 à 10.000 habitants. Par contre, il n'est pas surprenant de voir les agglomérations de plus de 10.000 habitants regrouper 25% des bibliothèques. En effet, les grandes villes telles que Paris, Lyon, Le Havre, possèdent souvent plus de 10 bibliothèques populaires.

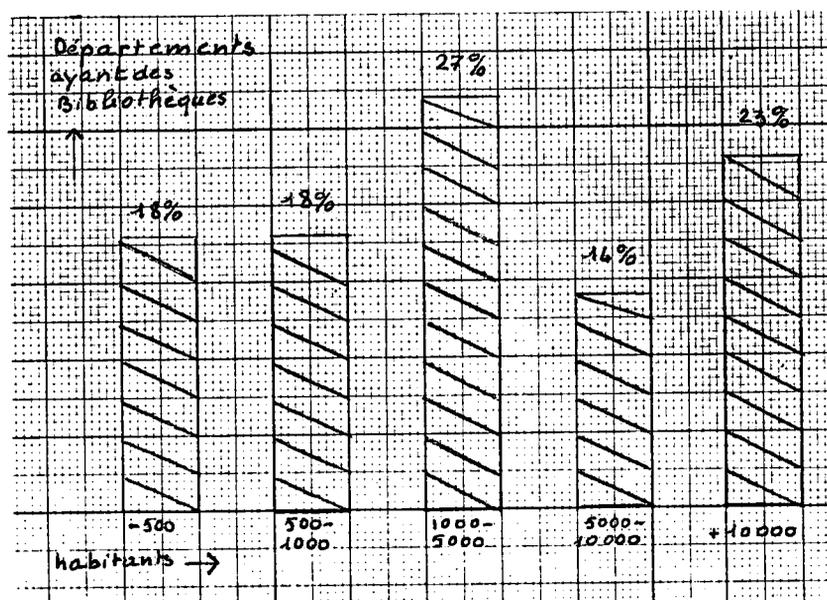
Mais il est surtout remarquable que 32% des bibliothèques soient situées dans des communes de moins de 1.000 habitants. Cela désigne clairement l'effort important, effectué par les instituteurs, pour créer des bibliothèques scolaires dans les plus petites communes et développer ainsi le goût de la lecture en milieu rural.

4.2.2.3. Nombre de départements ayant des bibliothèques situées dans les différentes tranches de population communale.

Il nous a semblé intéressant, pour compléter le graphique précédent, de connaître le nombre de départements ayant des bibliothèques dans chaque série de communes. En répartissant, non plus les bibliothèques, mais les départements possédant des bibliothèques, dans les différentes tranches de population communale, nous avons obtenu les résultats suivants :

incompréhensible

Population des communes	- 500 hab	500 à 1000 hab	1000 à 5000 hab	5000 à 10000 hab	+10000 Hab
Départements ayant des bibliothèques	48	50	74	39	63
	98				
%	18%	18%	27%	14%	23%
	36%				



Commentaire :

Les pourcentages obtenus montrent une certaine similitude avec les pourcentages précédents, et donnent une répartition assez équilibrée des départements en fonction de l'importance des communes possédant des bibliothèques.

Nous pouvons toutefois remarquer :

- que les bibliothèques situées dans les communes de moins de 500 à 5.000 habitants sont dispersées dans 63% des départements, (plus ?)
- alors que les bibliothèques des communes de 5.000 habitants et plus sont concentrées dans 37% des départements. (moins ?)

Faute de temps, nous n'avons pu approfondir cette étude pour, notamment, essayer de déterminer les départements où les bibliothèques se trouveraient principalement dans les petites communes, ce qui constituerait un indice de lecture en milieu rural, et les départements où les bibliothèques se répartiraient essentiellement dans les villes importantes.

A titre d'exemple, nous pouvons indiquer la situation dans quatre départements :

Départements	Total de bibl.	Communes de moins de 5.000 hab	Communes de 5.000 hab. et plus
B. du Rhône	8	-	8
Isère	22	22	-
Rhône	19	5	14
Somme	105	96	9

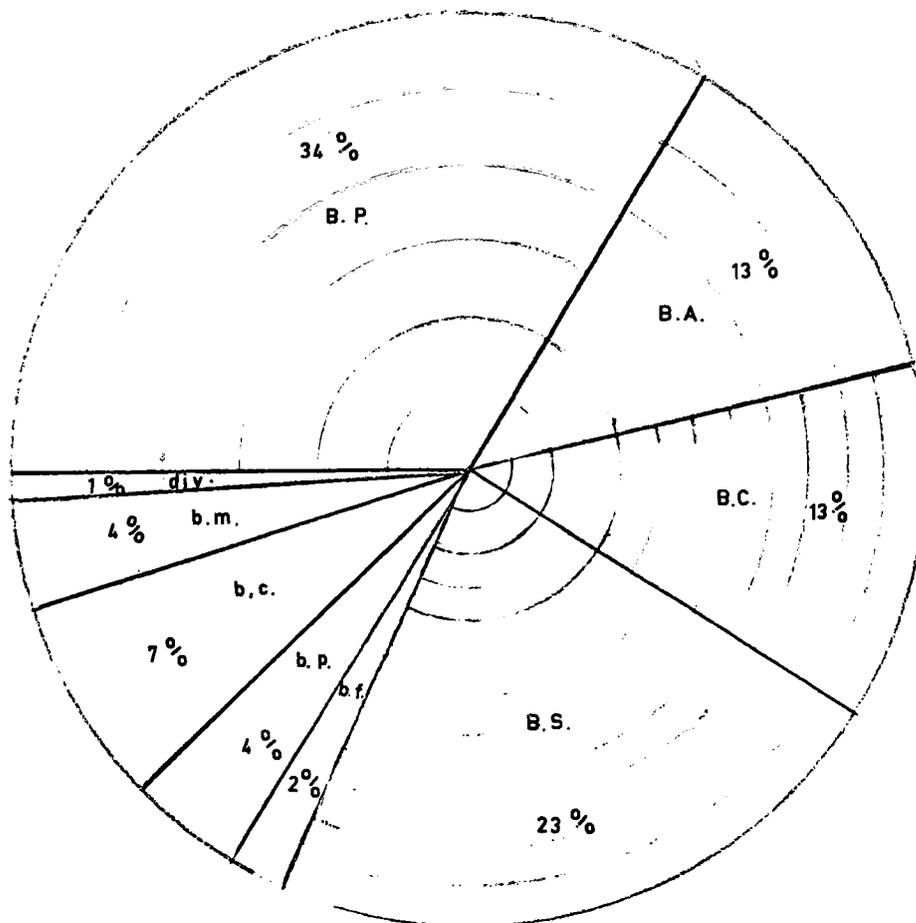
4.2.2.4. Typologie des bibliothèques.

Avec le second tableau (annexe 1 B), nous sommes en présence de la répartition des bibliothèques en fonction de la catégorie à laquelle elles appartiennent. Nous obtenons la grille récapitulative et le schéma suivants :

Type	B.P.	B.A.	B.C.	B.S.	B.F.	B.p.	B.c.	B.m.	Div.	Total
Total	404	154	149	268	25	42	81	46	15	1.184
%	34%	13%	13%	23%	2%	4%	7%	4%	1%	100%

Sigles employés :

- B.P. : bibliothèques populaires
- B.A. : bibliothèques d'associations
- B.C. : bibliothèques communales
- B.S. : bibliothèques scolaires
- B.F. : bibliothèques de fabrique
- B.p. : bibliothèques pédagogiques
- B.c. : bibliothèques confessionnelles
- B.m. : bibliothèques militaires
- Divers



TYPLOGIE DES BIBLIOTHEQUES

Pour des raisons de commodité d'illustration, et parce qu'elles nous semblaient les plus représentatives, nous avons regroupé, d'une part les bibliothèques populaires et les bibliothèques d'associations, fondées sur initiative privée, et d'autre part les bibliothèques communales et scolaires qui relèvent de l'initiative publique (municipalités, Instruction publique).

Types de bibliothèques	B.P. + B.A.	B.C. + B.S.	Autres bibl.	Total
Nombre de bibliothèques	558	417	209	1.184
%	47%	36%	17%	100%

Etablissement de cartes :

Ayant défini quatre séries correspondant aux départements possédant :

- 1 à 5 bibliothèques populaires et/ou d'association
- 5 à 10
- 10 à 15
- 15 et plus

nous avons représenté chaque département avec des hachures différentes suivant le nombre de bibliothèques populaires et/ou d'association existantes.

Nous avons procédé de la même façon pour les bibliothèques scolaires et communales.

La première carte ainsi obtenue représente la quantité de bibliothèques populaires et/ou d'association réparties par département (p. 56).

La seconde carte représente la quantité de bibliothèques communales et scolaires réparties par département (p. 57).

Commentaire :

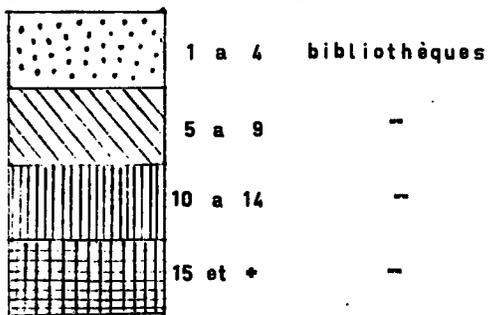
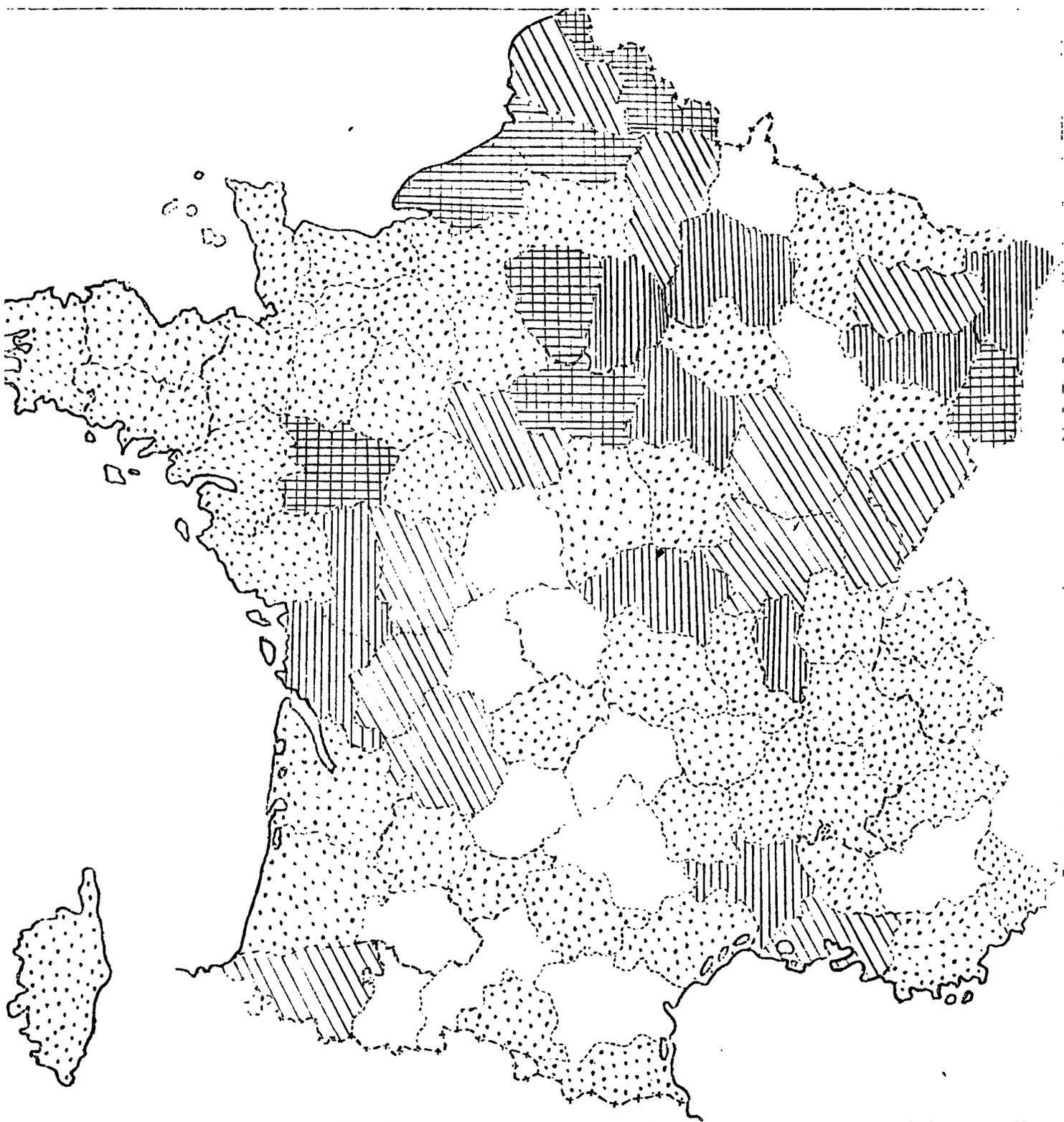
On remarquera l'importance des bibliothèques populaires, d'associations, communales et scolaires, puisque ces quatre catégories de bibliothèques représentent 83% des bibliothèques totales.

Il faut considérer les 17% restant avec plus de prudence. En effet, nous savons que les bibliothèques confessionnelles étaient également très développées à l'époque, mais, en l'absence de statistiques les concernant, la Société Franklin n'a jamais pu évaluer leur importance exacte et le Bulletin se faisait rarement l'écho de leur activité.

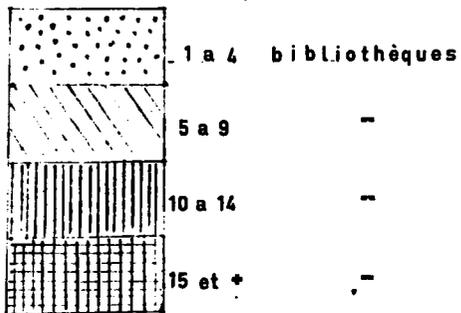
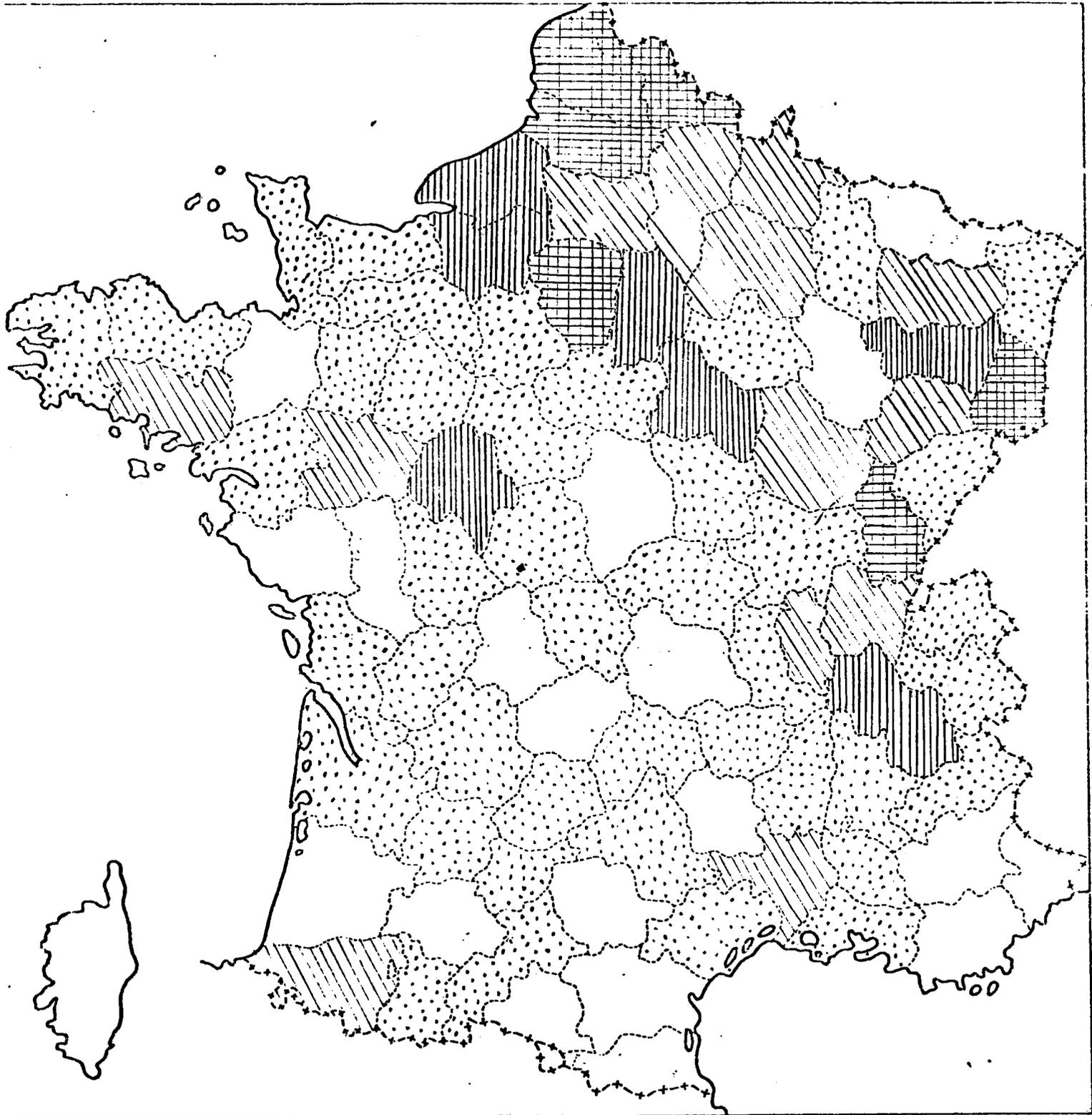
D'autre part, le pourcentage très faible obtenu pour les bibliothèques de fabrique n'est pas en rapport avec l'importance numérique qu'elles avaient atteinte dans le Nord et l'Est de la France.

Enfin, les bibliothèques militaires sont également sous-représentées, avec un pourcentage de 4%. On sait le développement qu'elles ont connu après la guerre de 1870.

TYPLOGIE DES BIBLIOTHEQUES : B. POPULAIRES ET D' ASSOCIATIONS



TYPLOGIE DES BIBLIOTHEQUES : B. COMMUNALES ET SCOLAIRES



Elles sont souvent absentes de nos statistiques pour la simple raison qu'elles omettaient souvent de signaler la localité à laquelle elles appartenaient, ne mentionnant que le nom de la caserne ou du régiment dont elles dépendaient.

Comparaison des cartes B.P. + B.A. et B.C. + B.S.

Les deux types de bibliothèques semblent se répartir d'une manière assez équilibrée, et se complètent souvent.

Si nous observons le tableau suivant :

Nombre de bibliothèques	1 à 5	5 à 10	10 à 15	15 et plus	Total
-------------------------	-------	--------	---------	------------	-------

Nombre de dépts ayant B.P. + B.A.	45	13	10	78	8	76
-----------------------------------	----	----	----	----	---	----

Nombre de dépts ayant B.C. + B.S.	42	13	7	14	7	69
-----------------------------------	----	----	---	----	---	----

nous pouvons constater que :

- 76 départements sur 87 possèdent des bibliothèques populaires et/ou d'association
- 69 départements sur 87 possèdent des bibliothèques communales et/ou scolaires.

Le nombre un peu plus faible de départements touchés par ces dernières bibliothèques montre bien que l'impulsion donnée aux bibliothèques populaires était au départ d'origine privée et que l'Etat ou les collectivités locales se sont mis plus tardivement à créer des bibliothèques scolaires et communales.

Il faut noter que trois départements (outre la Haute-Marne et les Basses-Alpes) ne possèdent ni les unes ni les autres. Il s'agit de :

- la Haute-Vienne (1) (+)
- le Gers (1)
- l'Aude (1).

(+) Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre total de bibliothèques dans le département.

En outre les bibliothèques populaires/bibliothèques d'association sont absentes de 8 départements : les Ardennes (7), l'Indre (2), la Creuse (1), le Cantal (1), le Lot (2), l'Aveyron (7), les Hautes-Pyrénées (1), la Haute-Garonne (3).

Les bibliothèques communales/bibliothèques scolaires, quant à elles, ne sont pas implantées dans 15 départements : la Moselle (2), l'Ille et Vilaine (4), la Vendée (3), les Deux-Sèvres (13), le Cher (5), le Puy de Dôme (2), la Corrèze (1), la Lozère (2), le Tarn (3), les Landes (1), l'Ariège (2), les Pyrénées-Orientales (1), les Alpes-Maritimes (4), le Var (4) et la Corse (5).

Ces départements qui n'ont pas de bibliothèques populaires et d'association, ou de bibliothèques communales et scolaires, ne possèdent que très peu de bibliothèques d'un autre type, excepté les Deux-Sèvres et les Ardennes. Ils sont d'ailleurs essentiellement situés dans les régions sous-équipées du Centre et du Sud de la France.

4.2.2.5. Importance des fonds.

Tirés du tableau placé en annexe 1 C, les chiffres présentés appellent quelques réserves.

425 bibliothèques seulement sur les 1.184 répertoriées nous ont fourni des indications concernant l'importance de leur fonds.

Après avoir établi la moyenne des livres possédés par les bibliothèques de chaque département, nous obtenons une moyenne générale de 776 volumes par bibliothèque. Cela nous semble supérieur à l'importance des fonds d'une bibliothèque moyenne qui nous paraissent plutôt se situer autour de 400 à 500 volumes. Ce chiffre serait encore plus bas quand il s'agit des bibliothèques scolaires qui ne possèdent souvent qu'une centaine d'ouvrages.

Il faut donc envisager ces chiffres avec prudence, car il suffit de la présence de 2 ou 3 bibliothèques importantes dans un département pour augmenter la moyenne des volumes possédés d'une manière considérable.

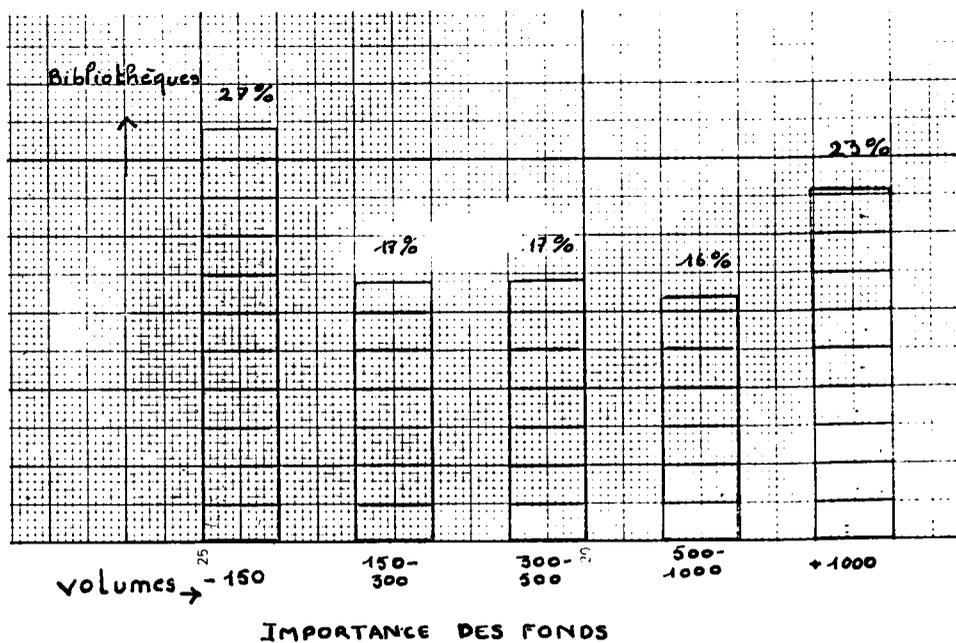
→ Nouvelle le des renseignements II 2.2 (Paris)
Piquet. au Louvre (Luthy...)

Pour nuancer ces résultats, nous avons partagé les bibliothèques en cinq catégories : celles qui possèdent

- moins de 150 ouvrages
- de 150 à 300 ouvrages
- de 300 à 500 ouvrages
- de 500 à 1.000 ouvrages
- plus de 1.000 ouvrages.

Nous obtenons alors les pourcentages et le graphique suivants :

Nombre de volumes	-150	150-300	300-500	500-1000	+1000	Total
Nombre de bibl.	113	75	75	66	96	425
%	27%	17%	17%	16%	23%	100%



La moyenne générale obtenue, de 776 volumes par bibliothèque, est alors nettement excessive, puisque :

- 61% des bibliothèques possèdent moins de 500 ouvrages
- 39% des bibliothèques en possèdent plus de 500.

Ainsi, les fonds de la plupart des bibliothèques sont faibles et difficilement renouvelés. Le nombre de bibliothèques ayant plus de 1.000 volumes est restreint : 96 sur 425, soit 23%. Nous observons donc une concentration des fonds importants dans une centaine de bibliothèques sur les 425 étudiées. Il faut d'ailleurs remarquer qu'une bibliothèque possédant 1.000 volumes n'est pas pour autant un très grand établissement.

4.2.2.6. Synthèse.

L'étude des cartes et des graphiques nous permet de tirer les conclusions suivantes.

Pendant la période 1868-1879, tous les départements à l'exception, semble-t-il, de la Haute-Marne et des Basses-Alpes, possèdent des bibliothèques populaires correspondant avec la Société Franklin. Celle-ci a rendu compte dans son Bulletin de l'activité de 1.184 bibliothèques.

La majorité des départements comporte un nombre de bibliothèques variant entre 1 et 9. La France compte davantage de bibliothèques au Nord et à l'Est, les bibliothèques paraissant se développer plus facilement dans les régions fortement urbanisées, industrialisées et scolarisées. On constate cependant que les bibliothèques scolaires (23%) font pénétrer la lecture en milieu rural, en s'installant dans de très petites communes.

La typologie des bibliothèques populaires permet de les classer en 9 catégories, mais le plus grand nombre (83%) se répartit en 4 groupes : il s'agit des bibliothèques populaires, des bibliothèques d'association, des bibliothèques communales et des bibliothèques scolaires.

Enfin, les fonds des bibliothèques sont souvent modestes : 61% d'entre elles possèdent moins de 500 volumes. Cette relative pauvreté des bibliothèques sera l'un des principaux facteurs de leur déclin.

4.3. Description des bibliothèques populaires.

Après nous être interrogées sur la façon la plus satisfaisante d'exploiter un tel nombre de fiches, en tenant compte des problèmes énumérés, nous avons pris le parti :

- de tirer une physionomie générale des bibliothèques populaires de l'ensemble des fiches obtenues, en nous intéressant particulièrement à la diversité des bibliothèques et de leurs fondateurs ;

- d'établir une sorte d'image des bibliothèques populaires à partir de quelques fiches sélectionnées :

. pour les renseignements complets qu'elles donnent, correspondant dans la mesure du possible à tous les "compartiments" de la grille ;

. par la confrontation possible avec une enquête du Bulletin de la Société Franklin de 1878, plus facilement exploitable que les statistiques, bien qu'incomplètes, car elle est faite de réponses à un questionnaire envoyé par la Société Franklin, et fournit des descriptions groupées selon un certain nombre de critères qui correspondent à ceux choisis pour le dépouillement des fiches, à savoir : date de fondation, nombre de volumes, prêt des livres, lecteurs et volumes lus, ressources et observations. (Voir à ce sujet en annexe 3 le questionnaire paru dans le Bulletin en mars 1878 - n° 140 - et les résultats partiels de l'enquête dont la publication s'est étagée entre juin 1878 et mai 1879 - n° 143 à 155 - ; et en annexe 4 la liste des bibliothèques étudiées de près).

. en équilibrant la répartition géographique, la répartition selon le nombre de bibliothèques par département, et celle par types de bibliothèques ;

- d'étayer ces renseignements par des remarques plus générales extraites du Bulletin lui-même.

4.3.1. Diversité des bibliothèques.

La caractéristique essentielle des bibliothèques qui sont décrites au long des pages du Bulletin de la Société Franklin est leur diversité, en particulier en ce qui concerne leur fondation, qui déterminera souvent leur statut et leur mode de fonctionnement.

4.3.1.1. Les fondateurs.

- Les initiatives individuelles.

. L'effort des instituteurs peut être placé parmi les initiatives individuelles car on constate que, bien que les bibliothèques scolaires aient été instituées par la loi Rouland en 1862, peu de choses sont faites en faveur des bibliothèques scolaires, et donc que leur développement est souvent dû à la seule énergie de l'instituteur qui organise des souscriptions dans la commune, et va même parfois jusqu'à faire don de ses propres livres. Les instituteurs représentent une part importante des fondateurs. Leurs efforts sont parfois soutenus par les communes, mais l'exemple un peu caricatural du département du Jura nous montre que ce n'était pas une règle générale. En effet, sur l'ensemble des bibliothèques scolaires recensées (une vingtaine), 4 seulement ont des collections de plus de 100 volumes, alors que 7 d'entre elles ont moins de 25 volumes et que les autres se situent toutes au-dessous de 70 volumes.

On comprend que dans de telles conditions les lecteurs se soient désintéressés rapidement de la bibliothèque : ainsi une bibliothèque de 22 volumes ne réalise que 5 prêts en une année, et la majorité des autres n'arrive pas à 70 prêts par an.

Cet exemple nous permet de nuancer les statistiques officielles et nous montre dans quelles conditions d'abandon se trouvaient beaucoup de bibliothèques scolaires.

. Outre les instituteurs, on constate une assez grande variété parmi les fondateurs.

L'initiative vient parfois simplement d'un groupe d'habitants du village, comme à Couhé (Vienne), quelquefois caractérisé par son âge : des jeunes gens à Puyvineux (Charente Inférieure), ou par son sexe : des dames de la ville.

Assez souvent, c'est un notable de la ville qui fonde la bibliothèque : le maire lui-même en tant que personne privée comme à Riom-ès-Montagne (Cantal), un médecin comme à Beaufort-en-Vallée (Maine et Loire), Cousolre et Jeumont (Nord),

ou encore un notaire ou un clerc de notaire, comme à Lizy-sur-Ourcq (Seine et Marne) et Catillon (Nord).

Les industriels ont un rôle primordial dans l'Est, et pas seulement pour créer des bibliothèques de fabrique, ainsi Mr Engel-Dollfus à Dornach (Haut-Rhin) et un brasseur à Lutterbach (idem), pour ne citer que deux exemples dans ce département où les industriels ont été très actifs.

On compte aussi parmi les fondateurs des propriétaires terriens, par exemple à St Denis-sur-Loire (Loir et Cher), et d'autres professions agricoles : un cultivateur à Vercourt (Somme).

Les militaires sont également représentés, à Laheycourt (Meuse) et Etourvy (Aube) ; ainsi que les directeurs d'école et les inspecteurs primaires qui ne créent pas toujours des bibliothèques scolaires ou pédagogiques. Ainsi à Viroflay (Seine et Oise), un inspecteur est à l'origine d'une bibliothèque dépendant d'une Société de secours mutuel.

On trouve peu de représentants des catégories moins favorisées, en dehors d'un artisan à Branches (Yonne). Mais certaines professions avaient une action certaine au travers de Sociétés de secours mutuel, comme nous le verrons.

- Les Sociétés.

Il faut noter ici le rôle des Cercles de la Ligue de l'enseignement, particulièrement dans certains départements : la Charente-Inférieure, le Gard, la Gironde, le Haut-Rhin bien sûr, la Seine-Inférieure et les Deux-Sèvres.

On trouve à leurs côtés diverses Sociétés locales ou nationales oeuvrant aussi en faveur de l'instruction populaire : Société républicaine pour la propagation de l'instruction, Société d'instruction populaire, Société d'encouragement à l'instruction, Cercle d'instruction populaire, etc.

Les Sociétés confessionnelles se retrouvent également à diverses reprises, en particulier la Société St Vincent de Paul (par exemple à Châlons). On peut citer aussi la Société des Amis des pauvres de Colmar, et des regroupements confessionnels tels que les Ecoles du dimanche, les Unions chrétiennes de jeunes gens, etc.

Quant aux Sociétés de secours mutuel, elles ont été particulièrement actives en faveur des bibliothèques dans le département du Rhône : Sociétés de secours mutuel de la Soierie, de la Banque (Lyon), des Tisseurs, Blanchisseurs, Grilleurs, Apprêteurs, Anciens militaires et Ouvriers réunis (Tarare)...

Citons également le rôle des loges maçonniques dans plusieurs départements : Loire-Atlantique, Loiret, Seine Inférieure.

4.3.1.2. Physionomie des bibliothèques.

La physionomie des bibliothèques, telle qu'elle apparaît dans le dépouillement des fiches, est également très variée. Chaque bibliothèque a son propre système de gestion (personne unique - comité), ses conditions de prêt, ses horaires d'ouverture, et beaucoup font preuve d'imagination quant à leur financement (loteries - copie de catalogues et vente - etc.).

Les fonds sont souvent adaptés aux besoins locaux : on trouve des bibliothèques bilingues allemand-français dans l'Est, ou italien-français en Haute-Savoie (Les Fournaux), alors que Dinan, Amiens et Boulogne possèdent des fonds anglais. Certaines villes créent des bibliothèques spéciales pour les enfants (Mollien-Vidame dans la Somme), et d'autres des salles de lecture de journaux et revues (Libourne en Gironde).

Dans certains endroits sont créées des bibliothèques circulantes par lots (Châlons, Fécamp), sortes d'ancêtres des Bibliothèques Centrales de Prêt dans le cadre d'une commune.

Très souvent, les conférences et cours d'adultes sont annexés aux bibliothèques scolaires, aux bibliothèques de fabrique et aux bibliothèques créées par la Ligue de l'enseignement ou des organismes similaires.

Certaines bibliothèques se distinguent par le public auquel elles s'adressent :

- . à Colmar a été fondée, sans peur du paradoxe, une "bibliothèque populaire de la bourgeoisie" ;

- . à Dinan, une bibliothèque réservée aux professeurs,

officiers et hommes d'étude, qui a bénéficié d'un don de la Société Franklin, malgré sa vocation peu populaire.

4.3.2. Caractéristiques des bibliothèques populaires.

Elles ont été définies à partir de l'exemple de quelques bibliothèques représentatives (cf. annexe 4).

Dans le Bulletin de la Société Franklin d'avril 1878, on trouve un rapport sommaire sur les premières réponses au questionnaire cité plus haut (cf. annexe 3). Il distingue deux grandes catégories de bibliothèques :

- celles qui fonctionnent bien, avec des cotisations régulières, un public nombreux et varié qui "par l'effet salutaire des bons livres arrive à préférer les lectures instructives aux lectures simplement amusantes" ;
- celles qui, plus défavorisées, végètent dans des régions peu ouvertes à l'instruction.

La frontière entre ces deux catégories n'est pas si facile à établir, étant donné la petite taille de la majorité des bibliothèques, qui ne survivent que grâce aux subsides de particuliers.

Nous allons essayer de les décrire selon les critères sélectionnés par l'enquête et nos fiches.

4.3.2.1. Année de fondation.

Ce renseignement n'est pas significatif sur un échantillon de bibliothèques, et les statistiques officielles sont plus parlantes à ce sujet. Sur nos fiches, les dates ne sont pas fournies pour toutes les bibliothèques, et celles que l'on obtient s'étagent entre 1864 et 1878, quel que soit le type de bibliothèque.

Cependant, on peut remarquer sur l'ensemble des fiches un net développement des bibliothèques créées par des associations après 1875, ce qui correspond au durcissement des lois sur les bibliothèques libres, ainsi qu'une multiplication des bibliothèques pédagogiques après 1877, date à laquelle leur statut était mieux défini.

4.3.2.2. Nombre de volumes.

Ce renseignement est bien sûr à considérer conjointement à celui du financement de la bibliothèque, car on constate que beaucoup de bibliothèques sont "lancées" avec un fonds avoisinant 100 volumes, comme le préconise la Société Franklin, mais que celui-ci en reste là.

Les bibliothèques scolaires sont les plus défavorisées, d'autant que leurs fonds se répartissent entre livres de classe et livres de lecture destinés à un public varié : adolescents et adultes. Assez souvent ce chiffre se situe entre 100 et 200 volumes, mais nous avons vu que certaines bibliothèques étaient encore plus défavorisées (Jura). Des efforts sont faits pour la reliure, conformément à une circulaire du Ministère de l'Instruction publique qui encourage toutes les mesures favorables à la conservation, devant le manque d'accroissement des bibliothèques (107).

Les constatations de la Société Franklin quant aux deux grandes catégories de bibliothèques se confirment par l'état de leurs collections, comme nous avons pu le voir dans le tableau les concernant (cf. annexe 1 C), et en cela les moyennes ne veulent pas dire grand'chose.

Ainsi, à côté d'une bibliothèque d'association de 300 volumes à Ygrande (Allier), on en trouve une qui en possède 4.000 à Bourg (Ain), et ceci s'applique à tous les types de bibliothèques.

4.3.2.3. Accroissements.

Il nous a semblé important de consacrer une rubrique aux accroissements, mais c'est plutôt l'absence de renseignements à ce sujet que leur importance qui nous a éclairé.

Là aussi, on peut dire qu'à petite bibliothèque, petit accroissement.

- A Beuzeval (Calvados), on passe de 330 volumes en 1877 à 351 en 1878 dans la bibliothèque scolaire.
- A Ygrande (Allier), de 110 volumes en 1875 à 300 en 1878 dans une bibliothèque d'association.
- A St Didier (Ain), de 370 volumes en 1876 à 545 en 1878

à la bibliothèque communale.

Du côté des bibliothèques plus favorisées, on peut signaler :

- Bourg (Ain), avec 2.115 volumes en 1868 et 4.000 en 1878.
- Mulhouse, avec 3.089 volumes en 1865 et 4.027 en 1866 dans une bibliothèque de fabrique.

Ce manque d'accroissement explique le désintérêt du public au bout de quelques années, et sera un facteur du déclin des bibliothèques populaires.

4.3.2.4. Ouverture et conditions de prêt.

Selon les bibliothèques, les délais de prêt sont de 8 jours à 1 mois. Des restrictions sont parfois apportées quant à l'âge des lecteurs : plus de 12 ans, 15 ou 18 ans. Le prêt est généralement gratuit dans les bibliothèques scolaires et communales.

Les bibliothèques ouvrent souvent le dimanche matin ou après-midi et parfois le jeudi ; les bibliothèques scolaires sont souvent ouvertes tous les jours. Dans certains cas, les bibliothèques ouvrent plusieurs soirs de semaine (bibliothèques de fabrique, d'association).

Quelquefois des heures spéciales sont réservées aux élèves des cours d'adultes.

La bibliothèque de Bourg (Ain) consacre une journée aux abonnés de la ville, une autre à ceux de la campagne.

4.3.2.5. Chiffres de prêt.

Les bibliothèques indiquent souvent le nombre de leurs lecteurs et celui des prêts. Ici aussi les bibliothèques scolaires se distinguent par le peu de lecteurs qui les fréquentent : de 20 à 80 personnes.

Les différences sont très sensibles en ce qui concerne les bibliothèques d'associations puisque l'une d'entre elles n'a que 5 lecteurs (Beaumont, en Seine-et-Oise), alors que la plus active en a 1.050 (inscrits depuis l'origine) : celle de Rueil, en Seine-et-Oise également.

Les bibliothèques de fabrique ont souvent d'assez nombreux lecteurs car elles s'ouvrent à la population de la

commune où elles sont installées.

En milieu rural, on remarque que la fréquentation est saisonnière : importante en hiver, très réduite en été.

Les prêts sont évidemment proportionnels au nombre de volumes possédés, et on ne s'étonnera pas si la bibliothèque de Beaumont déjà citée ne signale que 171 lecteurs en 5 ans.

Les livres tournent en général beaucoup, étant donné la petite taille des collections.

Le record est à attribuer au Havre qui arrive à 24.000 volumes en circulation en 18 mois, avec un fonds de 1.100 volumes, grâce aux catalogues imprimés qui sont remis aux lecteurs (108).

4.3.2.6. Ressources.

Dans ce domaine, l'étude précise des données obtenues nous renseigne bien sur l'action effective en faveur des bibliothèques.

- Subventions publiques (Ministère - Département - Commune).
Nous constatons que sur les 8 bibliothèques scolaires retenues, 3 seulement reçoivent des dons en livres du Ministère, et qu'une bibliothèque communale et une bibliothèque paroissiale en reçoivent aussi.

Dans 3 cas s'y ajoute une subvention du Conseil Général du département ; elle s'élève à 200 F. (109) à St Didier (Ain). L'effort des communes est à noter pour les bibliothèques scolaires et communales, sauf une exception : la bibliothèque de La Marche (Nièvre) qui n'a aucune ressource. Pour le reste, les subventions vont de 10 F. (Nielle-Les-Ardres, dans le Pas de Calais) à 300 F. (Pontivy, dans le Morbihan). La commune de Bidache (Basses-Pyrénées) a eu l'idée de transférer l'argent consacré aux prix en achats de livres pour la bibliothèque communale et scolaire.

Cependant, l'effort le plus grand a été réalisé à Mulhouse où la commune a accordé 3.000 F. à la bibliothèque de la Société industrielle et aux 15 cours d'adultes qui y sont annexés. La prospérité de la bibliothèque de Bourg (Ain) peut s'expliquer par la subvention de 400 F. que la commune lui accorde

et qui vient s'ajouter au produit des abonnements des sociétaires.

- Les dons.

Ce sont, en dehors de ceux des différents Ministères, des dons de particuliers ou de la Société Franklin. Près de la moitié des bibliothèques étudiées ont reçu des dons de particuliers, et 6 ont reçu des dons de la Société Franklin, dont 1 à deux reprises (St Didier, dans l'Ain).

Les critères de choix de la Société ne sont pas explicités, et si la majorité de ses dons se situe aux alentours de 20 volumes, on a noté sur l'ensemble des fiches un don de 4 volumes à la bibliothèque de Villeneuve-sur-Yonne, et à l'opposé un don de 60 volumes à celle de Heiltz-l'Evêque (Marne).

- Ressources propres.

Il faut ajouter à cela les ressources obtenues par les bibliothèques elles-mêmes ; par souscriptions ou abonnements (bibliothèques communales et d'association, surtout), par cotisations (bibliothèques d'association, communales, paroissiales...), et aussi par d'autres moyens tels que: amendes, vente de catalogues, etc.

C O N C L U S I O N

L'étude du Bulletin de la Société Franklin nous a permis de constater qu'en 1879, la France possède un réseau de bibliothèques populaires relativement étendu, puisqu'elles couvrent tous les départements et qu'elles sont implantées dans les plus petites communes. Ces bibliothèques, présentes à la fois en milieu rural et en milieu urbain, avaient atteint une densité que les actuelles bibliothèques publiques n'ont pas dépassé. Animées par une génération de pionniers souvent bénévoles, réalisant un effort constant pour favoriser la lecture (heures d'ouverture, gratuité, conférences, etc.), elles connaissent leur épanouissement en 1878-1879 et participent à l'élan éducatif de l'époque.

Bien sûr, leur impact était limité et leurs structures précaires, mais elles n'en avaient pas moins le mérite d'exister. Manquant de moyens financiers, installées dans des locaux inadaptés, disposant d'un fonds limité et insuffisamment renouvelé, elles ne sont pas parvenues à retenir durablement leurs lecteurs. L'Etat, dont elles étaient en droit d'attendre une aide financière substantielle, a préféré s'en remettre à l'initiative privée, malgré ses nombreuses déclarations d'intention.

C'est pour ces raisons, entre autres, que l'on voit s'amorcer le déclin des bibliothèques populaires à partir de 1880. Notre étude s'arrêtant à l'apogée, il serait intéressant de la compléter jusqu'en 1934, date à laquelle le Bulletin de la Société Franklin cessa de paraître. Aux aspects déjà abordés, on pourrait alors ajouter une analyse de contenu des articles de fond, comptes-rendus d'ouvrages et catalogues de la Société, qui permettrait de nuancer et de compléter le panorama des bibliothèques populaires que, faute de temps, nous n'avons fait qu'ébaucher.

NOTES ET REFERENCES

- (1) HASSENFORDER (Jean). - Histoire d'une tentative pour la promotion des bibliothèques populaires : la Société Franklin. In : Education et bibliothèque, (1963), n° 6, p. 21-36.
BARNETT (Graham). - The History of public libraries in France from the Revolution to 1939. - Ann Arbor (Michigan) : University Microfilms International, 1976.
- (2) LABARRE (Albert). - Histoire du livre. - Paris : Presses universitaires de France, 1970. - p. 107.
- (3) DARMON (Jean-Jacques). - Le Colportage de librairie en France sous le Second Empire. - Paris : Plon, 1972. - p.187.
- (4) PLESSIS (Alain). - De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871. - Paris : Ed. du Seuil, 1973. - p. 115.
- (5) DARMON (Jean-Jacques). - op. cit. p. 191.
- (6) TRIMM : Léo LESPEL, alias Thimothée TRIMM, chroniqueur au "Petit Journal" ; cf. DARMON (Jean-Jacques). - op. cit. p. 192.
- (7) DARMON (Jean-Jacques). - op. cit. p. 200.
- (8) SORLIN (Pierre). - La Société française contemporaine : 1840-1914. - Paris : Arthaud, 1969. - p. 224.
- (9) PLESSIS (Alain). - op. cit. p. 134.
- (10) Bulletin de la Société Franklin (nous le désignerons par la suite par son abréviation : B.S.F.), (1872), n° 52, p. 214-223.
- (11) PROST (A.). - Histoire de l'enseignement en France (1800-1966). - Paris : A. Colin, 1968, - p. 183.
- (12) DARMON (Jean-Jacques). - op. cit. p. 239.
- (13) Voeux et observations des instituteurs primaires dont les mémoires ont été réservés avec la note "bien" lors du concours ouvert en 1860 par M. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
In : B.S.F., (1872), n° 45, p. 100-110.
- (14) MACE (Jean). - Les Origines de la Ligue de l'enseignement, 1861-1870. - Paris : G. Charpentier : E. Fasquelle, 1891. - p. 29.
- (15) MACE (Jean). - Morale en action : mouvement de propagande intellectuelle en Alsace. - Paris : Hetzel, 1865.

- (16) A liebrauenthal dans le Haut-Rhin, M. Cohen, directeur d'usine, embauche de préférence les ouvriers fréquentant les cours d'adultes ou qui sont abonnés à une bibliothèque populaire.
In : B.S.F., (1868), n° 6.
- (17) La lecture populaire et les bibliothèques en 1861.
In : B.S.F., (1872), n° 42, p. 104.
- (18) DARMON (Jean-Jacques). - op. cit. p. 28.
- (19) Ibid. p. 158.
- (20) La Lecture populaire et les bibliothèques en 1861.
In : B.S.F., (1872), n° 45, p. 101.
- (21) Ibid. p. 103.
- (22) Ibid.
- (23) CURMER (Léon). - De l'établissement des bibliothèques communales en France. - Paris : Guillaumin, 1846.
- (24) La Lecture populaire et les bibliothèques en 1861.
In : B.S.F., (1872), n° 45, p. 104.
- (25) DARMON (Jean-Jacques). - op. cit. p. 97.
- (26) La Lecture populaire et les bibliothèques en 1861.
In : B.S.F., (1872), n° 45, p. 101.
- (27) SORLIN (Pierre). - op. cit. p. 57.
- (28) Toutes ces citations sont extraites de l'article déjà cité : La Lecture populaire et les bibliothèques en 1861.
In : B.S.F., (1872), n° 45.
- (29) SAINT-ALBIN (E. de). - Les Bibliothèques publiques de la ville de Paris. - Paris ; Nancy : Berger Levrault, 1896. - p. VI.
- (30) HASSENFORDER (Jean). - Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du XIX siècle (1850-1914). - Paris : Cercle de la Librairie, 1967. - p. 33-35.
RICHTER (Noë). - Histoire de la lecture publique en France.
In : Bulletin des bibliothèques de France, (1977), 22, n° 1, p. 1-24.
COMTE (Herni). - Les Bibliothèques publiques en France. - Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977. - p. 59-69.
- (31) PELLISSON (Maurice). - Les Bibliothèques populaires à l'étranger et en France. - Paris : Imprimerie Nationale, 1906. - p. 147.

- (32) COMTE (Henri). - op. cit. p. 68.
- (33) DIDELOT (Maurice). - Les Abonnements à la lecture à Lyon.
- Villeurbanne : E.N.S.B., 1975. - p. 19-24.
- (34) SAINT-ALBIN (E. de). - op. cit. p. XXX.
- (35) Voir § 2.2.2.1.
- (36) DIDELOT (Maurice). - op. cit.
- (37) Ibid. p. 21-22.
- (38) SAINT-ALBIN (E. de). - op. cit. p. IX.
- (39) COMTE (Henri). - op. cit. p. 286.
- (40) PELLISSON (Maurice). - op. cit. p. 159.
- (41) HASSENFORDER (Jean). - op. cit.
PELLISSON (Maurice). - op. cit. p. 158-162.
BARNETT (Graham). - op. cit. p. 305-318.
- (42) Voir § 4.3.1.1.2.
- (43) B.S.F., (1868), n° 6.
- (44) Société qui aura d'ailleurs maille à partir avec la
Société Franklin, cf. § 3.2.2.1.
- (45) BARNETT (Graham). - op. cit. p. 342.
COMTE (Henri). - op. cit. p. 312.
- (46) Article : Société de secours mutuel, in :
LAROUSSE (Pierre). - Grand dictionnaire universel du
XIXe siècle. - Paris : Larousse, 1865.
- (47) IBid. Loi du 17 juin 1791 qui interdit de créer des
associations professionnelles basées sur les intérêts
d'une même profession.
- (48) Séance du Conseil d'Administration de la Société Franklin
du 7 juin 1866.
- (49) RICHTER (Noë). - op. cit.
COMTE (Henri). - op. cit. p. 286. >
HASSENFORDER (Jean). - op. cit. p. 111.
- (50) BARNETT (Graham). - op. cit. p. 345.
- (51) B.S.F., (1878), n° 156.
- (52) COMTE (Henri). - op. cit. p. 288.
BARNETT (Graham). - op. cit. p. 331-343.

- (53) Voir annexes 1 et 2.
- (54) B.S.F., (1878), n° 144.
- (55) Ibid.
- (56) Ibid.
- (57) B.S.F., (1868) n° 3.
- (58) Voir annexe 2.
- (59) HASSENFORDER (Jean). - op. cit. p. 37.
- (60) B.S.F., (1868), n° 4 et (1877), n° 127. Exemple de l'usine André à Neuilly.
- (61) B.S.F., (1879), n° 155. Voir en particulier l'exposé de Jules Ferry.
- (62) B.S.F., (1871), n° 29.
- (63) SAINT-ALBIN (E. de). - op. cit.
COMTE (Henri). - op. cit. p. 299-300.
- (64) HASSENDORDER (Jean). - Histoire d'une tentative pour la promotion des bibliothèques populaires. - op. cit. p. 22.
- (65) SOCIETE FRANKLIN POUR LA PROPAGATION DES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES. - Notice sur la Société Franklin. - Paris, 1866. - p. 2.
- (66) SOCIETE FRANKLIN. - La Société Franklin pendant et avant la guerre. - Paris, 1916 (?). - p. 4.
- (67) Notice sur la Société Franklin. - op. cit. p. 2.
- (68) Ibid.
- (69) HASSENFORDER (Jean). - op. cit. p. 29.
- (70) HASSENFORDER (Jean). - Développement comparé des bibliothèques publiques... - op. cit. p. 107.
- (71) Notice sur la Société Franklin. - op. cit. p. 4.
- (72) Ibid.
- (73) B.S.F., (1879), n° 156.
- (74) B.S.F., (1879), n° 157-158.
- (75) Ibid.

- (76) B.S.F., (1878), n° 142.
- (77) B.S.F., (1875), n° 105.
- (78) B.S.F., (1885), n° 233, p. 129.
- (79) B.S.F., (1880), n° 172-173, p. 316.
- (80) B.S.F., (1878), n° 141.
- (81) B.S.F., (1885), n° 233, p. 129.
- (82) B.S.F., (1878), N° 139.
- (83) B.S.F., (1879), n° 157-158.
- (84) B.S.F., (1868), n° 1, p. 6.
- (85) La Société Franklin pendant et avant la guerre.
op. cit. p. 5.
- (86) Ibid. p. 6.
- (87) BARNETT (Graham). - op. cit. p. 571.
- (88) HASSENFORDER (Jean). - Histoire d'une tentative...
- op. cit. p. 25.
- (89) La Société Franklin pendant et avant la guerre.
- op. cit. p. 8-9.
- (90) BARNETT (Graham). - op. cit. p. 571.
- (91) B.S.F., (1918), n° 452, p. 18.
- (92) SOCIETE FRANKLIN. - La Société Franklin : son oeuvre,
ses moyens d'action, renseignements généraux. - Paris,
s. d. - p. 6.
- (93) B.S.F., (1888), n° 258-259, p. 33-41.
- (94) B.S.F., (1934), n° 485.
- (95) B.S.F., (1870), N° 25, p. 182-185.
- (96) B.S.F., (1878), n° 149, p. 249-250.
- (97) B.S.F., (1868), n° 1, p. 1.
- (98) HASSENFORDER (Jean). - Développement comparé des biblio-
thèques publiques... - op. cit. p. 180.
- (99) BARNETT (Graham). - op. cit. p. 313.

- (100) B.S.F., (1873), n° 79.
- (101) B.S.F., (1879), n° 154.
- (102) B.S.F., (1873), n° 84.
- (103) B.S.F., (1873), n° 86.
- (104) B.S.F., (1877), n° 30, p. 65-72.
- (105) Cf. Atlas historique de la France contemporaine :
1800-1965. - Paris : A. Colin, 1966.
- (106) DARMON (Jean-Jacques). - op. cit., annexe VIII, p. 301.
- (107) Circulaire du 24 décembre 1876.
in : B.S.F., (1877), n° 128.
- (108) B.S.F., (1876), n° 117.
- (109) 1 F. du Second Empire équivaut à environ 10 F. de 1972,
d'après : PLESSIS (Alain). - op. cit.



DENSITE ET REPARTITION DES BIBLIOTHEQUES

=====

Dépts (nbre com.)	Nbre bib.	communes de				
		-500 hab.	500-1000 hab.	1000-5000 hab.	5000-10000 hab.	+10000 hab.
AIN (450)	17		8	7	1	1
AISNE (836)	17	2	4	5	3	3
ALLIER (317)	20	2	1	10	4	3
Bs ALPES (254)						
Ht ALPES (189)	6	2		4		
ALPES MAR. (146)	4	1				2
ARDECHE (339)	8	1	3	3		1
ARDENNES (478)	7		3	3		1
ARIEGE (336)	2			1	1	
AUBE (446)	5	1	2	2		
AUDE (434)	1					1
AVEYRON (282)	7			6	1	
B. du RHONE (106)	8					8
CALVADOS (765)	5	1	2	1	1	
CANTAL (259)	1			1		
CHARENTE (427)	7		2	3	1	1
CHARENTE INF. (479)	24	3	6	7	2	5
CHER (290)	5			3	1	1
CORREZE (286)	1					1
CORSE (353)	5	1				4
COTE D'OR (717)	13	2	4	5		2
COTES DU NORD (382)	5			1	4	
CREUSE (261)	1	1				
DORDOGNE (582)	11	1	3	5		2

Dépts (nbre com.)	Nbre bib.	communes de				
		-500 hab.	500-1000 hab.	1000-5000 hab.	5000-10000 hab.	+10000 hab.
DOUBS (639)	8	3	1	4		
DROME (366)	7	2		4		1
EURE (700)	24	4	9	8	3	
EURE ET LOIR (426)	5	1	1	1	1	1
FINISTERE (284)	5			1	2	2
GARD (348)	26	4	4	9	5	4
Hte GARONNE (578)	3					3
GERS (466)	1					1
GIRONDE (547)	15			5		10
HERAULT (331)	7		1	2	1	3
ILLE ET VIL. (350)	4				2	2
INDRE (245)	2			1	1	
INDRE ET LOIRE (281)	18	1	4	13		
ISERE (550)	22	10	3	8		1
JURA (583)	28	17	4	3	3	1
LANDES (331)	1			1		
LOIR ET CHER (298)	15	3	3	6	1	2
LOIRE (320)	5		1	3	1	
HAUTE LOIRE (260)	4	1	2	1		
LOIRE INF. (208)	4			1		3
LOIRET (349)	22	2	3	10	3	4
LOT (315)	2	1				1
LOT ET GAR. (316)	7		2	3	1	1
LOZERE (193)	2		1	1		
MAINE ET LOIRE (380)	24	1	6	12	1	4

communes de

Dépts (nbre com.)	Nbre bib.	-500 hab.	500-1000 hab.	1000-5000 hab.	5000-10000 hab.	+10000 hab.
MANCHE (644)	5		1	1	1	2
MARNE (667)	22	7	4	2		9
HAUTE MARNE (550)						
MAYENNE (274)	4		2	2		
MEURTHE (714)	16	2	1	5	4	4
MEUSE (587)	5	1	2	2		
MORBIHAN (237)	7			1	2	4
MOSELLE (629)	2			1		1
NIEVRE (314)	4	1		1	1	1
NORD (660)	64	2	10	32	2	18
OISE (700)	10	5	2	2		1
ORNE (511)	5	1	1	1		2
PAS DE CALAIS (903)	32	7	8	7	3	7
PUY DE DOME (444)	2			1		1
Bs PYRENEES (559)	14	5		2	3	4
Htes PYRENEES (479)	1	1				
PYRENEES OR. (230)	1		1			
BAS-RHIN (541)	16	2	1	10	1	2
HAUT-RHIN (490)	61	4	2	27	9	19
RHONE (258)	19	1	4	1		13
HAUTE-SAONE (583)	11	6	1	4		
SAONE ET LOIRE (585)	14		2	7		5
SARTHE (389)	6		1	4		1
SAVOIE (325)	4	1		2		1
HAUTE-SAVOIE (309)	5	1		4		

Dépts (nbre com.)	Nbre bib.	communes de				
		-500 hab.	500-1000 hab.	1000-5000 hab.	5000-10000 hab.	+10000 hab.
SEINE (70)	62		1	6	9	46
SEINE ET MARNE (527)	26	5	4	9	1	7
SEINE ET OISE (684)	80	17	21	26	5	9
SEINE INF. (759)	38	5	7	7		19
DEUX-SEVRES (355)	13	3		8		2
SOMME (832)	105	31	28	37		9
TARN (316)	3			1		2
TARN ET GAR. (193)	9			3	2	4
VAR (144)	4			3		1
VAUCLUSE (298)	2			1	1	
VENDEE (298)	3		1	2		
VIENNE (296)	7			4		3
HAUTE VIENNE (200)	1					1
VOSGES (548)	23	4	4	10	3	1
YONNE (483)	25	2	7	9	4	3
ALGERIE	12	1		1	1	9
TOTAUX =====	1.184 =====	183 ===	199 ===	410 ===	96 ==	291 ===
		15,45%	16,80%	34,62%	8,10%	24,57%

Note : Si l'on additionne les totaux obtenus sous ces colonnes, on arrive à un chiffre de 1.179 bibliothèques. La différence de 5 avec le total général (1.184) est due au fait que pour 5 bibliothèques militaires, nous n'avons pas pu déterminer la population correspondante.

TYPOLOGIE DES BIBLIOTHEQUES
=====

Dépts (nbre bib.)	B.P.	B.C.	B.A.	B.F.	B.S.	B.p.	B.c.	B.m.	Div.
AIN (17)	3	5	1		4	1	1	1	1
AISNE (17)	4	2	3	1	5			2	
ALLIER (20)	6	1	7	1	2		3		
Bses ALPES (-)									
Htes ALPES (6)	2				2		2		
ALPES MAR. (4)	1		1				1	1	
ARDECHE (8)	2	1		1			4		
ARDENNES (7)		1			5		1		
ARIEGE (2)			1			1			
AUBE (5)	2	1			1				1
AUDE (1)							1		
AVEYRON (7)		1				6			
B. du RHONE (8)	1	1	5				1		
CALVADOS (5)	2				3				
CANTAL (1)		1							
CHARENTE (7)	2	1	3		1				
CHARENTE INF. (24)	6		8		4	2	1	3	
CHER (5)	2		2	1					
CORREZE (1)			1						
CORSE (5)	2		1	1			1		
COTE D'OR (13)	5	3	2	1	3				
COTES DU NORD (5)	1	1	1				1		
CREUSE (1)					1				
DORDOGNE (11)	6	1	1		1			1	1

B.P. : bibliothèques populaires
 B.C. : bibliothèques communales
 B.A. : bibliothèques d'associations ou de sociétés
 B.F. : bibliothèques de fabriques
 B.S. : bibliothèques scolaires
 B.p. : bibliothèques pédagogiques
 B.c. : bibliothèques confessionnelles
 B.m. : bibliothèques militaires
 Div. : bibliothèques diverses

Dépts (nbre bib.)	B.P.	B.C.	B.A.	B.F.	B.S.	B.p.	B.c.	B.m.	Div.
DOUBS (8)	4		2		1		1		
DROME (7)	2	1	1		1		2		
EURE (24)	3	4			10	6		1	
EURE ET LOIR(5)	1	2			2				
FINISTERE (5)	1	2				1		1	
GARD (26)	9	6	3	1	1	1	4	1	
Hte GARONNE (3)		1		1				1	
GERS (1)								1	
GIRONDE (15)	2	1	8				3	1	
HERAULT (7)	2	1	2					2	
ILLE ET VIL. (4)	2		1					1	
INDRE (2)					1			1	
INDRE ET LOIRE (18)	4	1			9		4		
ISERE (22)	2		1		11	8			
JURA (28)	2	1	5		20				
LANDES (1)	1								
LOIR ET CHER (15)	9	3						2	1
LOIRE (5)	3		1		1				
HAUTE LOIRE (4)	3				1				
LOIRE INF. (4)	2	1	1						
LOIRET (22)	12	2	4		2	1		1	
LOT (2)					1				1
LOT ET GAR. (7)	4	2					1		
LOZERE (2)	1		1						
MAINE ET LOIRE (24)	13	4	2		4			1	

Dépts (nbre bib.) | B.P. | B.C. | B.A. | B.F. | B.S. | B.p. | B.c. | B.m. | Div.

Dépts (nbre bib.)	B.P.	B.C.	B.A.	B.F.	B.S.	B.p.	B.c.	B.m.	Div.
MANCHE (5)	3	1						1	
MARNE (22)	5	3	5		6		2	1	
Hte MARNE (-)									
MAYENNE (4)	1				3				
MEURTHE (16)	2	4	3	1	3		3		
MEUSE (5)	1	1	1		2				
MORBIHAN (7)	2	4			1				
MOSELLE (2)			2						
NIEVRE (4)			3		1				
NORD (64)	7	3	8	1	39	1	3	2	
OISE (10)	3	1	1		5				
ORNE (4)	2	1			2				
PAS DE CAL. (32)	6	5			17	3		1	
PUY DE DOME (2)			1					1	
Bses PYRENEES (14)	6		1		5		1	1	
Htes PYRENEES (1)		1							
PYRENEES OR. (1)	1								
BAS RHIN (16)	10	2					4		
HAUT RHIN (61)	10	18	6	12	2		13		
RHONE (19)	2	4	10		1		1		1
Hte SAONE (11)	3		1	1	5				1
SAONE ET LOIRE (14)	4	1	5			2	1		1
SARTHE (6)	3				2		1		
SAVOIE (4)	2				1		1		
Hte SAVOIE (5)	3	1			1				

Dépts (nbre bib.)	B.P.	B.C.	B.A.	B.F.	B.S.	B.p.	B.c.	B.m.	Div.
SEINE (62)	28	5	9	2	5		6	5	2
SEINE ET M. (26)	9	7	4		3		2	1	
SEINE ET O. (80)	29	9	7		25	4	1	3	2
SEINE INF. (38)	14	6	4		5	1	6	1	1
DEUX SEVRES (13)	8		4				1		
SOMME (105)	75	9			17	1	1	1	1
TARN (3)	1		1						1
TARN ET GAR. (9)	2		1		4		1	1	
VAR (4)	4								
VAUCLUSE (2)		1	1						
VENDEE (3)	1		1				1		
VIENNE (7)	4		2		1				
Hte VIENNE (1)								1	
VOSGES (23)	12	3			8				
YONNE (25)	10	4	2		6	2		1	
ALGERIE (12)	1	3	3		1		1	3	
(1184) Totaux	404	149	154	25	268	42	81	46	15 = 1184
=====	===	===	===	==	===	==	==	==	==
	34%	13%	13%	2%	23%	4%	7%	4%	1% = 100%

IMPORTANCE DES FONDS
=====

Dépts (total bib.)	Nbre bib. indiquant leur fonds	Total vol.	-150 vol.	150-300 vol.	300-500 vol.	500-1000 vol.	+1000 vol.
AIN (17)	3	2935			2		1
AISNE (17)	7	4792	2	1	2	1	1
ALLIER (20)	8	2840	3		4		1
Bses ALPES (-)							
Htes ALPES (6)	-						
ALPES MAR. (4)	2	6149	1				1
ARDECHE (8)	1	180		1			
ARDENNES (7)	2	819		1		1	
ARIEGE (2)	-						
AUBE (5)	1	1248					1
AUDE (1)	-						
AVEYRON (7)	1	200		1			
B. du RHONE (8)	-						
CALVADOS (5)	3	702		2	1		
CANTAL (1)	-						
CHARENTE (7)	1	60	1				
CHARENTE-INF. (24)	5	5513	1	1			3
CHER (5)	2	1593			1		1
CORREZE (1)	1	1005					1
CORSE (5)	1	1232					1
COTE D'OR (13)	6	2832	1	3		1	1
COTES DU NORD (5)	1	2000					1
CREUSE (1)	-						
DORDOGNE (11)	3	962	1	1		1	

Dépts (total bib.)	Nbre bib. indiquant leur fonds	Total vol.	-150 vol.	150-300 vol.	300-500 vol.	500-1000 vol.	+1000 vol.
DOUBS (8)	2	1277			1	1	
DROME (7)	-						
EURE (24)	5	1244	2	1	2		
EURE ET LOIR (5)	2	430	1		1		
FINISTERE (5)	4	10320			1		3
GARD (26)	9	7874	2		3	2	2
Hte GARONNE (3)	3	1853		1	1		1
GERS (1)	1	2000					1
GIRONDE (15)	4	6977		1			3
HERAULT (7)	1	973				1	
ILLE ET VILAINE (4)	-						
INDRE (2)	-						
INDRE ET LOIRE (18)	13	2718	3	8	2		
ISERE (22)	-						
JURA (28)	22	5415	18		1	1	2
LANDES (1)	-						
LOIR ET CHER (15)	6	2466	2	1	2		1
LOIRE (5)	-						
HAUTE-LOIRE (4)	3	272	3				
LOIRE-INF. (4)	3	1064	1	1		1	
LOIRET (22)	11	6259	2	2	5		2
LOT (2)	-						
LOT ET GAR. (7)	1	218		1			
LOZERE (2)	1	200		1			
MAINE ET LOIRE (24)	6	1361	4		1	1	

.../...

Dépts (total bib.)	Nbre bib. indiquant leur fonds	Total vol.	-150 vol.	150-300 vol.	300-500 vol.	500-1000 vol.	+1000 vol.
MANCHE (5)	1	700				1	
MARNE (22)	10	6501	2	3	1	1	3
HAUTE-MARNE (-)							
MAYENNE (4)	1	500				1	
MEURTHE (16)	4	4560			1	1	2
MEUSE (5)	3	794	1	1	1		
MORBIHAN (7)	2					2	
MOSELLE (2)	-						
NIEVRE (4)	4	873	2	1		1	
NORD (64)	43	12145	24	6	9	1	3
OISE (10)	4	1694	1		1	2	
ORNE (5)	2	670	1			1	
PAS DE CALAIS (32)	13	16892	3	3	1	3	3
PUY DE DOME (2)	-						
Bses PYRENEES (14)	4	2621	1			2	1
Htes PYRENEES (1)	1	470			1		
PYRENEES OR. (1)	-						
BAS-RHIN (16)	9	5971	1	2	2	1	3
HAUT-RHIN (61)	30	77320	3	3	4	5	15
RHONE (19)	11	8805	1	1	2	4	3
HAUTE-SAONE (11)	6	1987	2	1	2	1	
SAONE ET LOIRE (14)	4	1279	1	1	2		
SARTHE (16)	1	48	1				
SAVOIE (4)	3	2570		1		1	1
HAUTE-SAVOIE (5)	2	2269		1			1

Dépts (total bib.)	Nbre bib. indiquant leur fonds	Total vol.	-150 vol.	150-300 vol.	300-500 vol.	500-1000 vol.	+1000 vol.
SEINE (62)	18	31262		1	3	5	9
SEINE ET MARNE (26)	10	5169		4	2	2	2
SEINE ET OISE (80)	17	28335	4	2	4	3	4
SEINE INF. (38)	14	16049	2		1	4	7
DEUX SEVRES (13)	6	2049		2	2	2	
SOMME (105)	23	7809	5	11	1	4	2
TARN (3)	1	1400					1
TARN ET GAR. (9)	3	1989	2				1
VAR (4)	1	1200					1
VAUCLUSE (2)	1	1000					1
VENDEE (3)	1	530				1	
VIENNE (7)	2	346	1		1		
HAUTE VIENNE (1)	-						
VOSGES (23)	7	3411	2	2	1	1	1
YONNE (25)	10	4007	3	1	3	3	
ALGERIE (12)	8	13272	2			2	4
Totaux (1184)	425		113	75	75	66	96
=====	=====		===	==	==	==	==
			26,58%	17,64%	17,64%	15,52%	22,58

Moyenne des volumes : 776
 ===

STATISTIQUE DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

AU 1^{er} JANVIER 1877.

§ I. — Répartition des bibliothèques par départements.

Tableau comprenant, suivant le mode de groupement régional déjà suivi pour un travail antérieur (*Bull.* II, 183) :

1^o Les résultats d'une première statistique dressée à la date du 1^{er} janvier 1866, et qui faisait partie d'une brochure aujourd'hui épuisée :

2^o La reproduction de la statistique du 31 mars 1870 publiée dans le n° 22 du *Bulletin* (tome II, page 183) ;

3^o Le détail par départements des bibliothèques populaires comprises dans la statistique du 1^{er} janvier 1876, insérée l'année dernière dans le n° 116 du *Bulletin* (tome VIII, page 50) ;

4^o Le même détail pour la statistique qui a été arrêtée à la date du 1^{er} janvier 1877, avec un renseignement nouveau donnant, pour 1877, l'indication du nombre de bibliothèques populaires existant dans quelques arrondissements.

Départements du Nord-Ouest.

	1866	1870	1876	1877
Nord	2	18	121	129
Lille 29. Avesnes 8. Cambrai 14. Douai 16. Dunkerque 5. Hazebrouck 6. Valenciennes 51.				
Pas-de-Calais	5	10	57	71
Arras 18. Béthune 7. Boulogne 18. Montreuil 4. Saint-Omer 15. Saint-Pol 9.				
Alsace	4	13	75	84
Laon 15. Château-Thierry 16. Saint-Quentin 30. Soissons 9. Vervins 14.				
Somme	4	32	129	147
Amiens 54. Abbeville 30. Doullens 12. Montdidier 21. Péronne 30.				
Oise	3	9	37	47
Beauvais 11. Clermont 8. Compiègne 16. Senlis 12.				

	1866	1870	1876	1877
Seine-Inférieure	4	19	82	93
Rouen 30. Dieppe 11. Le Havre 38. Neufchâtel 6. Yvetot 8.				
Eure	3	13	54	61
Évreux 18. Les Andelys 11. Bernay 9. Louvière 13. Pont-Audemer 10.				
Orne	2	2	18	20
Calvados.....	2	2	21	25
Manche	1	2	13	14
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Mortain.				

Départements de l'Ouest.

Sarthe	2	19	40	48
Sur lesquelles 25 dans l'arrondissement du Mans, 10 dans celui de Mamers.				
Mayenne	1	1	6	7
Ille-et-Vilaine	»	»	15	16
Pas de bibliothèque dans les arrondissements de Montfort et de Vitré.				
Côtes-du-Nord	1	1	9	11
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Guingamp.				
Finistère	3	4	19	20
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Quimperlé; 14 dans celui de Brest.				
Morbihan	»	»	11	13
Loire-Inférieure (1)	2	3	12	11
Pas de bibliothèque dans les arrondissements de Châteaubriant et Savenay.				
Maine-et-Loire	1	8	31	48
Angers 17. Baugé 18. Cholet 2. Saumur 13. Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Segré.				
Vendée	»	1	6	7
Deux-Sèvres	»	9	27	46
Vienne	»	4	21	25
Sur lesquelles 15 dans l'arrondissement de Poitiers.				
Charente	»	10	27	80
Sur lesquelles dans l'arrondissement de Cognac 18, dont la création a été provoquée par la société de propagation du chef-lieu d'arrondissement. Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Barbezieux.				
Charente-Inférieure	3	11	37	80
La Rochelle 22. Saint-Jean-d'Angély 4. Jonzac 4.				

(1) Une bibliothèque en moins, en 1877, par suite de la dissolution du Cercle Franklin de Nantes.

1866 1870 1875 1877
 Marenes 8, Rochefort 5, Saintes 7, La société de la Rochelle a pris l'initiative, avec l'approbation du préfet, d'un mouvement de propagation des bibliothèques dans l'arrondissement.

Départements du Sud-Ouest.

Dordogne	2	8	13	19
Gironde	1	4	40	49
Bordeaux 34. Bazas 3. Blaye 6. Lesparre 1. Libourne 5. Pas de bibliothèques dans l'arrondissement de la Réole.				
Lot-et-Garonne	2	4	14	30
Lot	2	3	5	4
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Figeac.				
Landes	2	3	11	11
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Dax.				
Basses-Pyrénées	2	8	21	23
Pau 7. Bayonne 8. Oloron 2. Orthez 6. Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Mauléon. La société de Pau remplit l'office de société de propagation des bibliothèques et d'encouragement à l'instruction dans les Basses-Pyrénées.				
Hautes-Pyrénées	1	2	16	17
Sur lesquelles 9 dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.				
Gers	1	1	6	6
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Lombes.				
Tarn-et-Garonne	1	1	12	13
Sur lesquelles 10 dans l'arrondissement de Montauban.				
Tarn	1	2	13	15
Sur lesquelles 11 dans l'arrondissement de Castres, aucune dans celui de Lavaur.				
Haute-Garonne	1	1	12	13
Sur lesquelles 11 dans l'arrondissement de Toulouse, aucune dans ceux de Muret et Villefranche.				
Ariège	1	1	4	5

Départements du Sud-Est.

Pyrénées-Orientales	1	1	11	11
Sur lesquelles 7 dans l'arrondissement de Perpignan.				
Aude	1	1	6	8
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Castelnaudary.				

Hérault	1	4	16	19
Sur lesquelles 13 dans l'arrondissement de Montpellier. Aucune bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Pons.				
Aveyron	1	2	7	9
Lozère (1)	3	2	15	17
Gard	3	15	43	55
Nîmes 16. Alais 19. Uzès 7. Le Vigan. 13.				
Ardeche	1	1	24	27
Drôme	6	12	39	42
Valance 20. Die 7. Montélimar 12. Nyons 3. Il a existé à Dieulest une société des bibliothèques populaires de la Drôme; il est question d'en faire une à Valence.				
Vaucluse	2	4	8	10
Bouches-du-Rhône	2	8	26	30
Marseille 16. Aix. 8. Arles 6.				
Var	1	1	17	20
Sur lesquelles 12 dans l'arrondissement de Toulon.				
Corse	1	1	15	19
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Calvi.				
Alpes-Maritimes	1	1	14	14
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Puget-Théniers.				
Basses-Alpes	1	2	10	19
Hautes-Alpes	1	2	10	18

Départements de l'Est.

Savoie	1	1	8	10
Aucune bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.				
Haute-Savoie	1	1	9	10
Isère	1	3	29	77
Grenoble 16. Saint-Marcellin 2. La Tour-du-Pin. 50. Vienne 9.				
Rhône	11	21	68	69
Sur lesquelles 60 dans l'arrondissement de Lyon, la ville de Lyon seule comprise dans ce chiffre pour 42 bibliothèques. Il y a à Lyon une société des bibliothèques populaires du Rhône.				
Ain	1	5	24	34
Bourg 9. Belley 2. Gex 5. Nantua 7. Trévoux 11.				

(1) Une bibliothèque en moins en 1870, par suite de la disparition de la Société de la bibliothèque populaire du Pompidou.

	1866	1870	1876	1877
Jura	1	1	45	66
Lons-le-Saunier 40. Saint-Claude 6. Dôles 15. Poligny 5.				
Saône-et-Loire	2	6	27	32
Côte-d'Or	2	8	34	43
Dijon 24. Beaune 7. Châtillon-sur-Seine 9. Semur 3.				
Haute-Saône	1	13	17	22
Vesoul 2. Gray 3. Lure 17.				
Doubs	1	47	80	85
Besançon 10. Baume-les-Dames 8. Montbéliard 63. Pontarlier 4.				

Départements du Nord-Est.

Haut-Rhin (1)	39	108	—	—
— partie restée française.....			9	10
Bas-Rhin (1)	3	32	—	—
Moselle (1)	6	17	—	—
Vosges	8	28	45	133
Epinal 28. Mirecourt 17. Neufchâteau 22. Remiremont 33. Saint-Dié 33.				
Meurthe	5	14	59	63
Sur lesquelles 15 dans l'arrondissement de Nancy.				
Haute-Marne	1	6	12	45
Marne	6	18	75	92
Chalons 14. Epernay 16. Sainte-Menehould 10. Reims 30. Vitry-le-François 22.				
Meuse		12	120	128
Bar-le-Duc 64. Commercy 27. Montmédy 16. Verdun 19.				
Ardennes	4	4	148	151
Mezières 36. Rethel 16. Rocroi 38. Sedan 38. Vouziers 23.				

*Départements du Centre.**Groupe septentrional.*

Seine	12	36	218	222
Paris 165. Saint-Denis 29. Sceaux 28.				
Seine-et-Oise	12	41	112	184
Versailles 62. Corbeil 21. Etampes 5. Mantes 11. Pontoise 31. Rambouillet 24.				
Eure-et-Loir	1	6	19	23
Sur lesquelles 12 pour l'arrondissement de Chartres.				

(1) Voir ci-après les chiffres pour 1876 et 1877, sous la rubrique Alsace-Lorraine.

	1866	1870	1876	1877
Loiret	2	8	34	37
Sur lesquelles 24 pour l'arrondissement d'Orléans.				
Seine-et-Marne	2	10	55	62
Melun 15. Conlommiers 10. Fontainebleau 18. Meaux 17. Provins 7.				
Aube	1	4	19	48
Yonne	7	23	78	103
Auxerre 35. Avallon 4. Joigny 40. Sens 12. Tonnerre 12. Les fondations de ces dernières années sont dues à l'activité de la Société d'instruction populaire de l'Yonne.				
Nievre	4	4	18	23

Groupe méridional.

Cher		1	21	44
Loir-et-Cher	1	2	25	32
Sur lesquelles 21 dans l'arrondissement de Blois.				
Indre-et-Loire	5	24	40	45
Sur lesquelles 34 dans l'arrondissement de Tours.				
Indre			8	9
Allier		1	28	50
Moulins 19. Gannat 4. Montluçon 10. La Palisse 17.				
Loire	2	4	10	16
Sur lesquelles 10 dans l'arrondissement de Saint-Etienne.				
Haute-Loire	1	1	6	7
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Brioude.				
Cantal			3	5
Pas de bibliothèque dans les arrondissements de Mauriac et Murat.				
Puy-de-Dôme	1	1	12	18
Corrèze		1	11	11
Sur lesquelles 7 dans l'arrondissement de Brive.				
Creuse		1	6	7
Pas de bibliothèque dans l'arrondissement de Boussac.				
Haute-Vienne	1	3	16	18
Sur lesquelles 10 dans l'arrondissement de Limoges.				

Colones.

Province d'Alger	2	4	76	82
Province de Constantine	1	8	57	57
Province d'Oran		6	44	44

	1866	1870	1876	1877
Sénégal, colonies d'Amérique et d'Océanie.....		9		11
Pas de bibliothèque jusqu'ici dans les colonies d'Asie.				

Bibliothèques régimentaires.

Bibliothèques d'officiers entrées en relation avec la Société Franklin :				
Infanterie.....		34		38
Cavalerie.....		5		8
Bibliothèques de sous-officiers.				
Infanterie de ligne.....		87		88
Chasseurs à pied.....		13		15
Autres corps d'infanterie.....		5		9
Cuirassiers.....		2		3
Chasseurs à cheval.....		7		7
Hussards.....		8		8
Dragons.....		8		10
Autres corps de cavalerie.....		1		2
Artillerie.....		28		30

Bibliothèques de bord.

Navires de l'Etat.....	2	3	3
Navires du commerce.....		8	8

§ 2. — Différentes sortes de bibliothèques populaires.

	1 ^{er} juillet (1) 1874	1 ^{er} janvier 1876	1 ^{er} janvier 1877
Sociétés de bibliothèques.....	295	391	514
Bibliothèques annexées à des sociétés de secours mutuels, orphéons, sociétés coopératives diverses.....	97	108	109
Bibliothèques populaires adjoindues à des établissements privés : exploitations agricoles ou industrielles.....	65	77	141
Bibliothèques religieuses (des paroisses catholiques ou protestantes, ou créées par les conférences de Saint-Vincent-de-Paul).....	367	559	534
Bibliothèques dues à l'initiative municipale.			
Bibliothèques communales (2).....	352	442	812
Bibliothèques scolaires en relation avec la Société Franklin.....	689	858	1108
A reporter.....	1865	2132	2968

(1) Voir le n° 69 du *Bulletin*, ou tome VI, page 214.

(2) Non compris dans ce chiffre, cela va sans dire, les bibliothèques muni-

	1865	2432	2988
Report.....			
Bibliothèques régimentaires.			
Bibliothèques d'officiers en relation avec la Société Franklin.....	33	37	43
Bibliothèques de sous-officiers ou de sous-officiers et soldats....	145	169	171
Bibliothèques de casernes, prisons et hôpitaux militaires....	320	373	389
Bibliothèques de l'Etat.			
Bibliothèques populaires adjoindues à divers établissements de l'Etat : prisons, maisons forestières, manufactures des tabacs, établissements divers de la marine, etc.....	21	228	375
Totaux pour la France et ses colonies.....	2384	3229	3946

La dernière statistique dressée au Ministère de l'instruction publique par les soins du bureau du dépôt des livres et des bibliothèques scolaires annonce un total de 16 469 bibliothèques scolaires, non compris le département de la Seine qui a reçu une organisation à part, et qui a sa direction spéciale de l'instruction primaire aux bureaux de la préfecture; nous portons ici ce département pour 61 bibliothèques scolaires. En défalquant de nos chiffres les 1047 bibliothèques scolaires qui appartiennent à la fois à notre statistique et à celle du Ministère de l'instruction publique, et en ajoutant au chiffre obtenu le nombre indiqué par celui-ci, on obtient pour la France un total de 19.368 bibliothèques populaires sur 35.989 communes.

§ 3. — Étranger.

	1876	1877
ALSACE-LORRAINE. Ancien Haut-Rhin.....	118	118
Ancien Bas-Rhin.....	45	45
Parties détachées de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges.....	26	28
	189	189
BELGIQUE.....		
Province d'Anvers.....	9	9
Brabant.....	31	32
Flandre occidentale.....	17	20
Flandre orientale.....	32	38

pales régies par l'ordonnance du 22 février 1839 (art. 37 à 42) qui, n'étant pas organisées pour laisser enporter les livres au dehors, n'appartiennent pas à la catégorie des bibliothèques populaires.

Bibliothèque populaire de	Populat.	Fondée le	Lecteurs.	Prêt des livres.	Volumes.	Volumes lus.	Ressources.	Observations.
(Bibl. scolaires.) LA JARNE. (Charente-Inférieure.)	562 habitants.	10 nov. 1869.	71 familles qui ont versé cha- cune au moins 2 fr.	Tous les jours et à toute heure, pour 20 jours.	372, dont moi- tié reliés.	215 en 1877.	15 fr. par an du con- seil municipal; sous- criptions des nouveaux lecteurs; dons en livres du ministre.	On fait relier les livres au fur et à mesure, quand ils sont en mauvais état. Les détériorations donnent lieu à des amendes qui sont payées très- exactement.
VILLENEUVE - ST.-SALVES. (Yonne.)	258 habitants.	13 juin 1864.	Une vingtaine.	Tous les jours, pour un mois.	Presque tous reliés.	151 en 1877.	40 fr. par an de la commune; dons du dé- partement et de l'Etat.	Une bibliothèque formée par so- ciété vient d'être fondée dans la com- mune; il y a 15 souscripteurs à 2 fr. par an.
BEUZEVAL-HOULGATE. (Calvados.)	515 habitants.	25 déc. 1875.	Une trentaine.	Tous les jours de classe, après la clas- se du soir.	138 de lecture. 213 de classe.	342 en 1877.	Les livres ont été donnés. La caisse des écoles vient de voter 100 fr. pour la bibl.	On lit surtout les ouvrages illus- trés.
FRONCLES. (Haute-Marne.)	609 habitants.	1 ^{er} oct. 1871.	Doivent avoir fait leur 1 ^{re} com- munion. Ce sont surtout des ou- vriers forgerous.	Le dimanche ma- tin, de 8 à 10 heures, pour un mois.	416 de lecture, 232 de classe.	766 en 1877.	250 fr. d'une 1 ^{re} sous- cription publique; 50 fr. d'une autre en 1871; subvention de la com- mune.	Finsieurs lecteurs se sont cotisés pour acheter la plupart des ouvrages de Jules Verne. Bibliothécaire: M. Oli- vain.
VIRY. (Jura.)	893 habitants.	Juil. 1874.	40.	Les jeudis et di- manches matin, pour 3 jours; 8 jours de plus pour les gros volumes.	"	139 en 1877.	Souscriptions des élè- ves de l'école et du cours d'adultes; sub- vention de la commune. Une souscription pour reliures de livres vient de produire 77 francs.	La Société Franklin devrait dres- ser un catalogue orphéonique, et or- ganiser un service de reliure ambu- lante en province; les reliures de province sont trop chers et les trans- ports exorbitants.
MAREIL-EN-FRANCE. (Seine-et-Oise.)	457 habitants.	Juin 1874.	45.	Tous les jours, de 4 à 6 heures du soir.	188, dont moi- tié reliés.	1079, dep. l'o- rigine jusqu'au 31 déc. 1877.	Subvention de la com- mune.	La Société Franklin a fait tout le bien qu'elle peut nous faire en nous accordant, l'année dernière, un don de livres.
MONTPOTIER. (Anbe.)	484 habitants.	1 ^{er} oct. 1876.	42.	Tous les jours, en dehors des heures de classe, pour un mois.	79, dont. 21 cartonnés.	92, depuis l'o- rigine jusqu'an 31 déc. 1877.	Aucune jusqu'ici.	Une somme de 10 francs sera in- scrite chaque année au budget, comme la Société Franklin l'a demandé. Le maire espère que la société voudra bien lui envoyer son Journal men- suel.
MONTAUDIN. (Mayenne.)	1501 habitants.	5 avril 1870.	80 en moyenne.	Tous les jours, à toute heure.	"	6577, dep. l'o- rigine jusqu'au 31 déc. 1877.	150 fr. par an de la commune; subvention du département; dons du ministre, des parti- culiers, de la Société Franklin.	Les lecteurs peuvent demander l'ac- quisition de livres que la bibliothèque ne possède pas. On tient compte de leurs désirs autant que possible. Il serait curieux de voir réunis en volume tous les questionnaires qui vous seront retournés remplis. Un exemplaire de cette publication pourrait être remis à chaque bibliothèque. Les bibliothé- caires y trouveraient une foule de renseignements qu'ils pourraient uti- liser. (Votr. sur cette bibliothèque: <i>Bull.</i> , VI, 30, 126.) Bibliothécaire: M. Barbé.

Bibliothèque populaire de	Popul.	Fondée le	Lecteurs,	Prêt des livres.
(Bibl. par associations.) BEAUMONT-SUR-OISE. (Seine-et-Oise.)	2392 hab.	Janvier 1869.	Plus que 5 depuis deux ans; âge au-dessus de 18 ans.	Le dim., de midi à 2 h., pour quinze jours.
PAMPROUX. (Deux-Sèvres.)	2191 hab.	1870.	25.	Le dim., de midi à 1 h., pour cinq semaines.
YGRANDE. (Allier.)	2020 hab.	5 février 1873.	20, la loi ne permettant pas davantage sans autorisation spéciale.	En tout temps, pour un mois. Le règlement fixe des amendes en cas de retard et de détérioration; il n'y a jamais eu occasion d'en appliquer.
EXODUN. (Deux-Sèvres.)	1489 hab.	7 avril 1872.	48 en 1877.	Tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir, pour trois semaines et même davantage.
RUEIL. (Seine-et-Oise.)	8210 hab.	6 juin 1874.	1050 environ inscrits depuis l'origine; âge au-dessus de 14 ans.	Les dimanches et jeudis, de 3 heures à 5 heures, pour quinze jours, avec amendes (en cas de retard) qui sont payées aussitôt constatées.
BOURG. (Ain.)	14880 hab.	Décembre 1866.	450 souscripteurs en 1877; âge au-dessus de 18 ans.	Un jour pour les abonnés de la ville, un autre pour ceux de la campagne, avec un délai plus ou moins long pour les uns et les autres.
PORTIERS. (Vienne.)	30036 hab.	14 janvier 1870.	2000 à 2100 par an, sans condition d'âge.	Le dimanche, de midi à 3 heures, pour trois semaines; amende de 10 c. par semaine de retard.

(1) Il est regrettable pour nous, à Ygrande, que nous ne puissions pas être plus de vingt cela, tout fonctionne parfaitement. Nous avons des statuts et un règlement intérieur inscrits membres. Chaque année, on se réunit en assemblée générale, où est discuté ce qui a rapport est appelé à apporter à l'organisation intérieure toutes les modifications qui paraissent appliquées qu'elle a été prise. Le comité peut se réunir chaque fois qu'il le juge à propos, membres tous les avantages possibles pour ceux qui aiment la lecture; aussi c'est avec un

Volumes.	Vol. lus.	Ressources.	Observations.
Beaucoup sont restés brochés.	171, de nov. 1872 au 31 déc. 1877.	Cotisation de 3 fr. par an.	Des ouvrages ont disparu à l'époque de la guerre.
214, presque tous reliés.	286 en un an, du 4 fév. 1877 au 4 mars 1878.	Cotisation annuelle de 1 fr. 50.	Comité de 7 membres. Les amendes pour retards et dégradations sont mal payées.
Près de 300, tous reliés.	200 environ en 1877.	5 fr. de cotisation annuelle, aux termes des statuts; parfois on décide en plus le versement d'un supplément.	(1)
246.	453 en 1877.	Les dons des deux fondateurs : Michelin fils aîné, et F. Richard, et de quelques amis.	En outre des 246 volumes de la bibliothèque populaire, M. Michelin met ses livres, 800 environ, à la disposition du public. Beaucoup d'ouvrages de l'une et l'autre collection ne peuvent être compris que par des personnes ayant une instruction élémentaire.
1120, reliés.	6500, depuis la fondation.	Cotisation des membres patrons et fondateurs et des associés; dons en argent. La situation financière est bonne.	Prochainement, la bibliothèque sera transportée, de la salle de la mairie qu'elle occupe provisoirement, dans les dépendances de l'école municipale, où un local lui est spécialement réservé.
4000 environ.	»	555 fr. pour 1877, provenant des abonnements et de la vente du catalogue; subvention de 400 fr. du conseil municipal.	Les lecteurs de romans et d'ouvrages amusants sont assez exacts; les autres le sont moins. On a établi des amendes dans le règlement, mais, en pratique, on ne les applique pas, quoique l'occasion s'en présente assez souvent.
»	7516 en 1877.	Sur son budget, la Société a voté pour 1878 350 fr. pour la bibliothèque.	Collection spéciale pour les enfants. Traitement au bibliothécaire; entretien d'une école laïque de filles, qui reçoit 120 élèves, et autres dépenses pour encourager les progrès de l'instruction. Nous ne sommes pas rigides pour le paiement des amendes; afin de ne pas rebuter le lecteur, nous laissons cela à sa conscience. — Président, Chaignet.

sociétaires, car il y a encore beaucoup de citoyens qui voudraient être avec nous. A part en tête du registre des procès-verbaux. La Société est administrée par un comité de sept port à la Société. On verse la cotisation, on renouvelle le comité par bulletins secrets, et utiles. Nous n'avons pas d'autorisation à demander pour cela, et la décision est aussitôt et, depuis; son installation, la société a rendu de véritables services, en procurant à ses vécit le plaisir que nous la voyons fonctionner. — Secrétaire, M. Vignat, ouvrier tanneur.

Bibliothèques populaires de	Popul.	Fondée le	Lecteurs.	Prêt des livres.
(Bibl. communales.) SAINT-DIDIER-DE-FORMANS. (Ain.)	632 hab.	18 nov. 1874.	79, âge au-dessus de 12 ans.	Le dimanche, à l'issue de la messe, soit de 10 heures à midi, pour trois semaines.
CAMBRAI. (Nord.)	22897 hab.	1 ^{er} oct. 1873.	On prête des livres à qui en demande.	Tous les jours de semaine, de 2 à 4 heures, puis, sauf le mercredi, de 6 à 8 heures du soir; pour quinze jours.
GUELMA. (Constantine.)	4087 hab.	1867.	Toute personne qui demande des livres.	Les mardis, jendis et samedis, de 2 heures à 4 heures; le dimanche, de 9 à 10 heures du matin; pour trois semaines.
ETUPES. (Doubs.)	938 hab.	1855.	122, âge à partir de 8 ans.	Du 1 ^{er} octobre au 1 ^{er} mai, le dimanche, de 1 heure à 3, pour huit jours.
EPEZARD. (Eure.)	532 hab.	1 ^{er} nov. 1875.	17.	Tous les jours, pour quinze jours.
VESTRIC. (Gard.)	270 hab.	14 mai 1876.	57, âgés d'au moins 10 ans.	Le dimanche, de 11 heures à midi, pour quinze jours.
BEAUREPAIRE. (Isère.)	2399 hab.	Juill. 77. Ouverte le 15 sept. 1877.	72.	Trois fois par semaine, de 11 heures à midi, pour un mois; deux mois pour les gros volumes dont on a fait une série à part.
CORCELLES-SUR-CONCISE. (Vaud. — Suisse.)	230 hab.	1867.	40 environ.	Le dimanche, à l'issue du service divin, pour quinze jours.

Volumes.	Vol. lus.	Ressources.	Observations.
545, tous reliés.	484, du 1 ^{er} mars 1877 au 3 mars 1878.	Aucune qui soit régulière jusqu'ici; le conseil municipal vote des crédits pour les reliures; une souscription a été faite à l'origine; l'Etat a donné deux fois des livres, le conseil général 200 fr.	Le règlement, il y en a un, est strictement appliqué. Au bout de trois semaines, le lecteur qui n'a pas rendu un livre prêté doit 5 c. d'amende par semaine de retard; on fait payer les amendes. Maire: M. Dethienx.
Presque tous reliés.	1906 en 1876, 1222 en 1877.	Un crédit, lors de la fondation; les reliures sont payées sur le budget de la bibliothèque publique.	Le délai de lecture est souvent dépassé. Il y a des lecteurs peu soigneux, sous ce rapport, et sous le rapport de la propreté. Le règlement avait établi une amende de 5 cent. par semaine de retard; par les conseils de la municipalité, cet article n'a jamais été appliqué.
Représentés pour la plupart.	3404 en 1877.	500 fr. par an du conseil municipal; un don de 800 volumes d'un habitant, en 1875.	Bibliothécaire appointé à 900 fr., par allocation spéciale au budget. Commission administrative de 5 à 6 membres, instituée depuis octobre 1873. Il y a un règlement qui n'est pas appliqué assez rigoureusement, malgré les observations de la commission. Les volumes qui rentrent ne sont pas vérifiés; ils se dégradent de plus en plus.
"	"	Crédit annuel de 100 francs.	Fondée par le conseil municipal, assisté du pasteur protestant, sous le titre de bibliothèque presbytérale; elle est installée à la mairie.
223, dont 84 reliés.	"	1 fr. par an ou 10 c. par volume. 40 fr. du conseil mun. cette année pour les reliures.	Des collectes faites aux mariages ont produit jusqu'à ce jour 41 fr. 30. Un musée agricole, s'il était possible, intéresserait beaucoup; surtout le doryphora, ou insecte de la pomme de terre, serait utile à connaître. Président: M. Eugresse, maire.
78, reliés pour la plupart.	74 en 1877.	Crédit du conseil municipal tous les deux ans.	Lorsqu'il se produit des négligences, on envoie un billet aux retardataires; on se contente de leur adresser des observations.
"	550, du 15 sept. 1877 au 15 mai 1878.	Subvention communale de 200 fr.; abonnements de 60 c. par an; amendes; dons.	Pour intéresser le bibliothécaire, qui est secrétaire de la mairie, au succès croissant de l'œuvre, nous lui donnons la moitié des abonnements et des amendes. Les volumes reviennent en bon état. Quelques amendes ont dû être prononcées pour cause de retard. Les dégradations sont soigneusement surveillées; elles sont peu nombreuses et surtout peu importantes. Jusqu'ici, aucun volume perdu.
379, en partie reliés.	580, du 1 ^{er} novembre 1877 au 1 ^{er} mars 1878.	Subvention annuelle de la commune et du fondateur, M. de Menron, pasteur. Une famille riche de temps en temps. Abonnements à 20 c. par mois.	On n'a pas à se plaindre d'un manque de soin des livres, ni de négligences dans les rendues; en cas de retard, il y a une amende, de même que lorsque les livres rentrent gâtés. Nous n'avons pas de réunions annuelles pour rendre compte du mouvement de la bibliothèque; nous pensons que c'est un bon moyen à employer, et nous voulons l'essayer.

Aux Directeurs de bibliothèques populaires.

Monsieur,

Espérant que vous voudrez bien continuer à nous communiquer vos renseignements sur la marche de votre bibliothèque, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après un questionnaire, dont nous vous serions obligés de vous servir pour nous donner les informations que vous jugerez de nature à intéresser vos collègues des autres bibliothèques populaires, sur l'organisation, l'histoire de la fondation, les progrès, la situation actuelle de l'établissement que vous dirigez.

Ces renseignements sont destinés, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, à être publiés.

Si la place vous manquait ici pour développer quelques-unes de vos réponses sur des points qui auraient pour vous plus d'importance que pour la généralité des bibliothèques populaires, nous vous prions de vouloir bien en faire l'objet d'une lettre à part.

Agréé, Monsieur, l'assurance de notre considération très-distinguée.

L'un des secrétaires-adjoints chargés de la publicité,

Théodore BERGER.

Questionnaire

*Bibliothèque fondée à
sous le titre de*

1. La bibliothèque a été fondée le
2. Par
3. Elle est installée
4. Nombre de lecteurs
5. Jours et heures de distribution
6. Délai accordé pour la lecture
7. Conditions d'âge pour emprunter des livres.
8. Y a-t-il un règlement?

9. Les volumes sont-ils rendus exactement et en bon état?

10. Avez-vous établi des amendes et dans quels cas? Sont-elles exactement payées?

11. Vos volumes sont-ils reliés?

12. Si le catalogue est imprimé ou lithographié, auriez-vous l'obligeance d'en adresser un exemplaire? Nous recevriions aussi avec reconnaissance vos autres publications.

13. A défaut, voudriez-vous indiquer les divisions ou séries de ce catalogue, avec le nombre de volumes par séries?

14. Quels sont les ouvrages qui sont le plus fréquemment demandés?

15. Y a-t-il des ouvrages qui ne soient pas lus?

16. Combien a-t-on lu depuis le 187 jusqu'au
de volumes de : religion, ; morale, ;
économie politique, ; législation, ; pédagogie, ;
histoire, ; géographie et voyages, ; littérature, ;
beaux-arts, ; sciences, ; agriculture, ; industrie,
; commerce, ; économie domestique, ; art militaire,
; ouvrages à consulter sur place ? Nous reproduisons
ici les séries de notre classification; vous supprimeriez celles
qui n'existent pas dans la vôtre.

17. Le plus ordinairement, on inscrit les livres prêtés dans l'ordre des prêts. Suivez-vous ce système, ou avez-vous un système particulier de comptabilité que vous croiriez bon de faire connaître?

18. Qui est-ce qui est chargé du choix des livres à acquérir et de l'admission des ouvrages offerts en don?

19. Quelles sont vos ressources pour alimenter la bibliothèque, et l'accroître de temps à autre de quelques livres nouveaux?

20. Avez-vous d'autres dépenses que celles des achats de livres, de reliures, et des menus frais de correspondance?

21. Si vous le désirez, nous vous indiquerons les bibliothèques de votre voisinage avec qui vous pourriez vous entendre pour faire venir vos commandes de livres, à frais communs, avec une notable économie.

22. Les lecteurs peuvent-ils demander l'acquisition d'ouvrages que la bibliothèque ne possède pas?

23. Veuillez nous désigner, par leurs numéros, ceux de nos catalogues spéciaux qu'il vous serait particulièrement utile de recevoir. L'envoi vous en sera fait par retour du courrier, et,

si vous le jugez à propos, en double exemplaire, un pour votre usage particulier, l'autre pour mettre à la disposition des lecteurs une liste des ouvrages qu'il serait désirable de pouvoir acquérir. Vous pouvez ainsi exciter leur générosité et stimuler leur zèle à trouver des adhérents à la bibliothèque.

24. Rendez-vous compte quelquefois aux lecteurs du mouvement de la bibliothèque, et sous quelle forme? Par affiches manuscrites dans le local, par réunions générales, ou de quelque autre façon?

25. Employez-vous d'autres moyens pour intéresser les lecteurs à votre œuvre? Nous serions heureux de les faire connaître.

26. Y a-t-il une salle de lecture?

27. Êtes-vous abonnés à des recueils périodiques, et comment sont-ils mis à la disposition des lecteurs?

28. Y a-t-il dans le local de la bibliothèque ou ailleurs des lectures publiques à haute voix, des conférences populaires, ou des cours?

29. Quel est de ces modes d'enseignement celui qui aurait le plus de chance d'être goûté du public de la localité, et avez-vous quelques indications à nous donner sur ce qu'il serait possible de faire?

30. La Société Franklin se charge gratuitement des achats de livres des bibliothèques populaires, en les faisant profiter des remises qu'elle a obtenues, en accroissant même, dans certains cas, d'un sacrifice personnel l'importance de ces réductions. Elle offre des livres reliés en maroquin, et, quand il y a lieu, des médailles, aux bibliothécaires qui se recommandent par leur zèle, la bonne tenue de leur bibliothèque ou les résultats obtenus; elle décerne aux bibliothèques des mentions honorables, des médailles en bronze, en argent et en or. Elle donne des conseils pour le choix des livres, l'organisation de musées scolaires et cantonaux, les lectures publiques et les conférences populaires.

Elle peut vous procurer, au prix le plus modique, le matériel nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque.

Son *Journal des bibliothèques populaires*, si vous vous y abonnez, vous renseignera sur l'organisation la meilleure d'une bibliothèque populaire, sur les livres nouveaux, sur les moyens d'éducation et d'instruction populaires à annexer à la bibliothè-

que, sur le mouvement de lectures populaires qui se produit en France et à l'étranger.

Avez-vous à lui indiquer quelque autre genre de service qu'elle pourrait rendre aux bibliothèques populaires en général ou à la vôtre en particulier?

LISTE DES BIBLIOTHÈQUES ETUDIÉES EN CONFRONTATION AVEC
L'ENQUÊTE DE 1878

Département	Commune	Type de bibliothèque
Ain	BOURG	d'association
Ain	ST DIDIER	communale
Aisne	FRESNOY LE GRAND	d'association
Allier	YGRANDE	d'association
Alpes-Maritimes	STE MARGUERITE	militaire
Aube	ETOURVY	privée
Calvados	BEUZEVAL	scolaire
Cher	FOECY	de fabrique
Doubs	VUILLAFANS	paroissiale
Drôme	VALENCE	paroissiale
Eure	L'HABIT	communale
Jura	VIRY	scolaire
Mayenne	MONTAUDIN	scolaire
Meurthe	CHENEVIERES	scolaire
Morbihan	PONTIVY	communale
Nièvre	LA MARCHÉ	scolaire
Oise	BUCAMP	scolaire
Pas de Calais	NIELLES LES ARDRES	scolaire
Basses-Pyrénées	BIDACHE	scolaire et communale
Haut-Rhin	MULHOUSE	de fabrique
Savoie	CHAMBERY	confessionnelle
Seine-et-Oise	BEAUMONT	d'association
Seine-et-Oise	RUEIL	d'association
Somme	NESLE	de pensionnat
Tarn	MAZAMET	d'association
Vendée	MOUCHAMPS	d'association
Yonne	VILLENEUVE ST SALVE	scolaire

